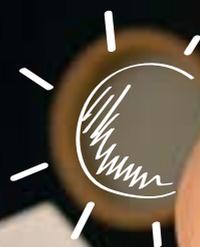




ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Construisons ensemble une école engagée !



## Rentrée 2022-23 Dossier de presse de rentrée



# Table des matières

<b>1. Reconnaître et revaloriser les personnels de l'Éducation nationale</b>	<b>7</b>
• VALORISER LES CARRIÈRES	9
• PROGRESSER ENSEMBLE	11
• DES ÉQUIPES DÉPLOYÉES EN PROXIMITÉ	11
• UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PLUS INDIVIDUALISÉ AVEC LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'ENCADREMENT	11
• FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES PROFESSEURS	12
• DES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)	13
• TRANSFORMER LA FORMATION CONTINUE AVEC L'EAFC.	13
<b>2- Instruire et faire progresser chaque élève</b>	<b>15</b>
• 227 EMPLOIS ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022	17
• MATERNELLE : SE PRÉPARER AUX FONDAMENTAUX.	19
• UN ACCOMPAGNEMENT DE CHAQUE ÉLÈVE VERS LE BACCALAURÉAT POUR UN PARCOURS ÉCLAIRÉ ET CHOISI	22
• CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU LYCÉE POUR PRÉPARER SES ÉTUDES SUPÉRIEURES	22
• LA VOIE PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE, AU CŒUR DE L'EXCELLENCE ET DE L'ÉGALITÉ	22
• FORMER LES TALENTS DE DEMAIN AVEC LES CAMPUS DES MÉTIERS	24
• DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	26
• UN CLUB ENTREPRISE EN OCCITANIE POUR RASSEMBLER LES PARTENAIRES	27
• LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES	27
<b>3. Faire grandir et s'épanouir</b>	<b>31</b>
• PROTÉGER NOS ÉLÈVES ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE HARCÈLEMENT	33
• ACCROÎTRE LA PRATIQUE SPORTIVE	33
• PASS'SPORT	35
• CONSTRUIRE UNE CITOYENNETÉ INTERNATIONALE	35
• RÉSERVER LE MEILLEUR ACCUEIL POSSIBLE AUX ÉLÈVES UKRAINIENS	37
• OBJECTIF : 100 % D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR UNE ACTION D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)	38
<b>4 - Favoriser l'égalité des chances</b>	<b>41</b>
• CORRIGER L'IMPACT DES INÉGALITÉS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE	43
• VIVRE PLEINEMENT SA SCOLARITÉ DANS UN INTERNAT D'EXCELLENCE	45
• RENFORCER L'AMBITION SCOLAIRE AVEC LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE	45
• LES CITÉS ÉDUCATIVES, LABEL D'EXCELLENCE	45
• « DEVOIRS FAITS », UN TEMPS D'ÉTUDE ACCOMPAGNÉ POUR RÉALISER LES DEVOIRS	46
<b>5. Renforcer le service public de l'école inclusive</b>	<b>49</b>
<b>6. S'engager dans les défis contemporains</b>	<b>55</b>
• ÉDUIQUER ET AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
• S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇON	58
• PERMETTRE L'ENGAGEMENT COLLÉGIENS ET LYCÉENS	59
<b>7 Priorité à la jeunesse...</b>	<b>63</b>
• SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANTS	65
• LE SNU, UN PROJET POUR LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE	66
• SE FORMER DANS UN CAMPUS CONNECTÉ	66



# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

## LES ÉLÈVES

**650653**

élèves, étudiants, apprentis

**2 383**

écoles et établissements du second degré (publics, privé sous contrat)

### Premier degré

**259 546** élèves

**2 013** écoles (public, privé sous contrat, hors Andorre)

### Second degré

**241 437** élèves du second degré

**139 875** collégiens (public, privé sous contrat)

**261** collèges (public, privé sous contrat)

**2 Erea** (établissement régional d'enseignement adapté)

**89 828** lycéens (second cycle général, technologique, professionnel public, privé sous contrat)

**107** lycées (public, privé sous contrat)

dont **53** lycées polyvalents, **23** lycées professionnels et **31** lycées généraux et technologiques

## LE SUPÉRIEUR

**116 000**

inscrits dans le supérieur dont **81 000** étudiants inscrits dans les universités

**33 670**

apprentis au 1er janvier 2022

## PERSONNELS

**48 760**

dont **35 656** enseignants du premier et second degrés (public, privé sous contrat) en janvier 2022

### Recrutement 2022

**464** fonctionnaires stagiaires (professeurs agrégés, certifiés et CPE) dans le second degré ;

**316** dans le premier degré ;

**105** étudiants en Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) bénéficieront d'un parcours en alternance dans le second degré.

## LES DIPLÔMES <sup>(3)</sup>

**85,2 %**

Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB) 2022**

**90,8%**

Taux de réussite au **baccalauréat 2022**



# 1. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE





# 1. Reconnaître et revaloriser les personnels de l'Éducation nationale

## À RETENIR

— Dans le prolongement du Grenelle de l'Éducation, l'académie de Montpellier a élaboré sa feuille de route RH dont l'enjeu essentiel est d'améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble de ses personnels. La feuille de route RH de l'académie s'articule autour de quatre axes :

- 1. favoriser la transversalité et décloisonner, animer sur les territoires en proximité des personnels
- 2. proposer plus de proximité grâce à l'accompagnement RH et la digitalisation des process
- 3. déployer une formation plus agile et plus moderne
- 4. rendre notre académie plus attractive en facilitant les mobilités, les transitions professionnelles, en réinventant du collectif.

## 🕒 VALORISER LES CARRIÈRES

### Revaloriser la rémunération des personnels

Engagées depuis la rentrée 2020, les mesures de revalorisation des personnels se poursuivent en 2021 et 2022 au titre de l'engagement 1 du Grenelle de l'Éducation





## LES MESURES QUI AUGMENTENT LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ DEPUIS 2021

MONTANTS BRUTS



## PROGRESSER ENSEMBLE

Convaincue de l'importance de l'épanouissement des personnels d'encadrement pour le bien-être de l'ensemble des personnels, l'académie de Montpellier a mis en place deux dispositifs complémentaires pour apporter une réponse de proximité à leurs besoins :

- un appui managérial individualisé à tous les personnels d'encadrement notamment dans le cadre de leur prise de fonction autour de différents axes : relations interpersonnelles et gestion de conflits, conduite de réunion, gestion du temps et des priorités, pilotage et posture managériale et gestion du stress. Depuis 2020, **plus de 124 accompagnements** ont été mis en place.
- Des groupes d'intelligence collective de co-développement pour rompre l'isolement, mettre en réseau les personnels et réfléchir ensemble à des problématiques concrètes rencontrées sur le terrain. Face aux retours positifs, ces groupes seront renforcés auprès des directeurs d'école, dont les responsabilités évoluent dans le cadre de la loi Rilhac, et des chefs d'établissement.
- En 2021, 85 participants ont ainsi été répartis dans 13 groupes de pairs (directeurs d'école, chefs d'établissement, adjoints gestionnaires, chefs de service, inspecteurs).

## DES ÉQUIPES DÉPLOYÉES EN PROXIMITÉ

Ces deux dispositifs s'appuient sur des brigades mobiles de proximité déjà en place qui sont à l'écoute de tous et proposent leur service en toute confidentialité et hors des circuits hiérarchiques.

Plus de **5000 accompagnements individualisés** ont ainsi été réalisés depuis 2020 pour répondre à des problématiques variées de montée en compétence managériale, d'évolution professionnelle à travers des bilans d'orientation professionnelle ou le compte personnel de formation par exemple.

**10 CRH de proximité** sont mobilisables par tous les personnels de l'académie de Montpellier.

## UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PLUS INDIVIDUALISÉ AVEC LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'ENCADREMENT

La mission académique de l'encadrement a pour objectif de repérer les talents de l'académie et de les accompagner de manière personnalisée : coaching professionnel (réalisation de CV, préparation aux entretiens, pitch), préparation aux concours, formation managériale sur mesure (coaching / co-développement), stages en immersion, mise en réseau...

L'académie de Montpellier accompagne actuellement un **vivier de 70 personnels à fort potentiel**.

### Agir en faveur de l'égalité professionnelle

L'académie de Montpellier est particulièrement engagée pour l'égalité professionnelle femmes/hommes et a lancé en 2021 un plan d'actions autour de trois axes :

- permettre aux femmes un meilleur accès aux postes d'encadrement et de haut encadrement
- former les acteurs à la question du genre et de la lutte contre les stéréotypes sexistes ;
- mettre en place des outils statistiques.

### « A voix égales », le concours d'éloquence au féminin

**L'académie de Montpellier affiche un taux de féminisation en progression à 73% mais de nombreuses disparités demeurent selon les corps.** Lorsqu'elles sont enseignantes, les femmes sont davantage professeurs des écoles (83%) que professeurs en collège et lycées (60%). Lorsqu'elles enseignent dans le 2nd degré, elles sont davantage certifiées (64%) qu'agrégées (53%). Les femmes ne représentent que 42% des personnels d'inspection. Si elles représentent 72 % des personnels non enseignants, elles ne sont plus que 52 % des personnels d'encadrement, 58 % des personnels administratifs et techniques de catégorie A. Les personnels féminins restent plus concernés par le temps partiel (85%) qui fragilise leurs parcours.

**Face à ce constat, Sophie Béjean a souhaité aller encore plus loin dans la politique académique de ressources humaines et mettre en place des mesures concrètes en faveur de l'égalité réelle au travers d'une feuille de route dédiée (publiée le 8 mars 2021).**

Dans le prolongement de ce plan d'action, l'académie de Montpellier lance en 2022 un concours d'éloquence dédié aux femmes de la fonction publique (état, territoriale, hospitalière) afin de lever les freins à leur promotion et de favoriser leur confiance en elles. Ouvert à tous les personnels féminins, titulaires ou non, de la Région Occitanie (fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat) de France et, des pays francophones partenaires (Etablissements labellisés Label France et réseau AEFÉ), ce concours permettra également de faire connaître et valoriser nos métiers de la fonction publique porteurs de valeurs et de sens.

La règle du jeu est très simple : envoyer une vidéo ou une saynète présentant « son projet professionnel en 180 secondes » sur une page dédiée, en taguant l'académie de Montpellier et le #avoixegales.

#### Calendrier :

22 décembre 2022 avant minuit (50e anniversaire de l'inscription de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans la Constitution) : date limite pour déposer les vidéos.

Printemps 2023 : délibération du jury et remise de prix.

## FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES PROFESSEURS

L'académie de Montpellier est très dynamique pour la formation Erasmus+ des enseignants. Plus de 500 personnels bénéficient d'une bourse de formation Erasmus pour l'un des 36 pays du programme. L'académie développe quatre programmes spécifiques :

- Pilote est un programme de formation à destination des enseignants du premier degré pour intensifier la pratique de l'anglais (formation à Ténérife pour découvrir un contexte similaire d'enseignement bilingue)
- Open-Mob est un programme de bourses pour observer les bonnes pratiques chez les partenaires européens
- Developing International Projects for Schools (DIPS) forme les personnels à l'ouverture internationale à Bruxelles

## DES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

### Du nouveau pour l'année scolaire 22/23

Publié en août dernier dans le Journal officiel, le décret relatif au recrutement à durée indéterminée des assistants d'éducation (AED) entrera en vigueur dès le 1er septembre. Afin de sécuriser leur travail et leur engagement, ils pourront désormais, au terme de 6 années d'exercice, bénéficier d'un CDI.

## TRANSFORMER LA FORMATION CONTINUE AVEC L'EAFC

Afin de mieux répondre aux aspirations des élèves et aux besoins du territoire et dans la continuité du plan de relance engagé, la carte de formation de l'académie s'enrichit :

### Dans le second degré :

- Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) « Electro mobilité, technologie et environnement du cycle (EMTEC) » au Lycée Pierre Mendès France à Montpellier
- CAP Cuisine au Lycée Marie Curie de Saint-Jean du Gard, Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) « Voilerie et sellerie nautique » au Lycée Rosa Luxemboug à Canet en Roussillon
- Mention Complémentaire « Employé Traiteur » au Lycée Christian Bourquin à Argelès sur Mer

### ZOOM : Un stage ERASMUS + pour les personnels administratifs à Malte

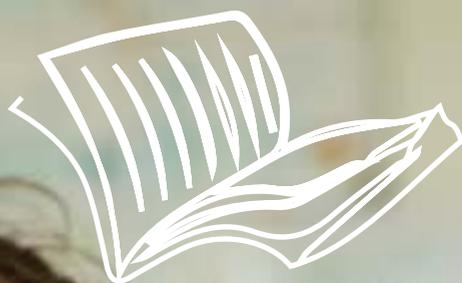
Dans le cadre de l'axe « Une formation qui s'adapte aux besoins » de la feuille de Route RH de l'académie de Montpellier, 14 agents ont participé au premier stage de langues ouvert aux personnels administratifs et techniques. Ce séjour financé par le programme ERASMUS + avait pour objectif de développer les compétences linguistiques des agents et leur ouverture culturelle européenne afin de :

- faciliter les échanges dans le cadre de leurs missions avec des interlocuteurs anglophones (personnels, prestataires, partenaires)
- accéder à des ressources professionnelles en anglais (conférences, séminaires, logiciels)
- accompagner leurs projets professionnels (évolution de carrière, mobilité)
- Plus d'informations : <https://www.youtube.com/watch?v=p3FCZY4Qcbk>

### ZOOM : Un nouveau Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures « Modélisation et numérique » au Lycée Joffre de Montpellier

Les méthodes numériques et informatiques jouent un rôle de plus en plus important dans la science et les technologies développées actuellement. Le CPES de Montpellier a pour objectif de faire acquérir aux étudiants une véritable compétence dans les concepts et les méthodes de l'informatique et des sciences du numérique. Coorganisée par l'université de Montpellier et le lycée Joffre, le CPES est une formation sélective en 3 ans conduisant à un diplôme de Licence. Cette formation pluri-disciplinaire, de très haut niveau, avec une initiation à la recherche dès la première année, permet une poursuite d'études en Master avec une double compétence recherchée. Dans des promotions à taille humaine (30 étudiants maximum), les étudiants sont encadrés par des enseignants de classes préparatoires et des enseignants chercheurs de l'université. Une attention particulière est portée à l'ouverture sociale et à la diversité.

En savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=gtACxngAtB4>



## 2. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE





## 2. Instruire et faire progresser chaque élève

### 227 EMPLOIS ET MOYENS D'ENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022

#### Le 1er degré

Nouvelle amélioration du taux d'encadrement et renforcement des décharges des directeurs d'écoles.

Dans le cadre d'une baisse du nombre d'élèves dans l'académie (- 2402 élèves prévus à la rentrée scolaire 2022), le premier degré connaîtra, à la rentrée scolaire 2022, une nouvelle augmentation de **86 moyens d'enseignement** qui permettront :

- De conforter la priorité donnée à l'école primaire, avec la limitation des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires,
- De poursuivre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020 ;

- D'atteindre un nombre moyen d'élèves par classe de 22 au global et de 18 dans l'éducation prioritaire. Pour la cinquième rentrée consécutive, le taux d'encadrement au primaire s'améliore dans tous les départements de l'académie ;
- De renforcer les décharges des directeurs d'écoles : après avoir augmenté les décharges de 40% des directeurs d'écoles à la rentrée 2021 (écoles de 1 à 3 classes, de 9 classes et de 13 classes, à raison de plus de 600 équivalents temps plein), ces efforts seront poursuivis à la rentrée 2022. En pratique, les directeurs des écoles de 12 et 13 classes seront entièrement déchargés de leurs fonctions d'enseignement, et les directeurs d'écoles de 6 et 7 classes verront leurs décharges passer d'un quart à un tiers temps. Un directeur d'école sur 5 verra ainsi sa décharge s'améliorer. En deux ans, près de 60% des directeurs d'écoles auront ainsi bénéficié de décharges supplémentaires ;
- 5 classes ULIS dans le 1er degré, en plus des 12 ouvertures prévues dans le 2nd degré.

	Emplois constatés RS 2021	Prévisions d'effectifs d'élèves 2022	Evolution effectifs d'élèves	Répartition des moyens de rentrée RS22	Nombre d'élève par classe
Aude	1727,5	28315	-371	3	13 dans l'éducation prioritaire 22 global
Gard	3525,75	61381	-1120	7	18 dans l'éducation prioritaire 22 global
Hérault	5494,5	96560	-579	69	18 dans l'éducation prioritaire 23 global
Lozère	394,75	4110	-28	0	14 global
P.O	2199,7	38221	-304	7	19 dans l'éducation prioritaire 22 global
Académie	13342,2	228587	-2402	86	18 dans l'éducation prioritaire 22 global

#### Le 1er degré

Pour permettre une rentrée dans les meilleures conditions, l'académie a accueilli mercredi 24 août, plus de 800 lauréats de concours :

- 464 fonctionnaires stagiaires (professeurs agrégés, certifiés et CPE) dans le second degré ;
- 316 dans le premier degré ;
- 105 étudiants en Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) bénéficieront d'un

parcours en alternance dans le second degré.

Comme chaque année et dans la continuité du recrutement renforcé ces derniers mois, un vivier de contractuels a été étoffé pour cette rentrée scolaire dans le cadre d'une campagne de recrutement anticipée. Une journée d'accueil leur est dédiée mardi 30 septembre. Ils bénéficient d'un parcours de formation complet, d'un accompagnement par les corps d'inspection et d'une formation spécifique de préparation au concours.

## Le 2<sup>nd</sup> degré

Augmentation des moyens d'enseignement, dans un contexte de baisse démographique, et priorité donnée à l'accompagnement de la vie de l'élève.

En moyens d'enseignement, le second degré bénéficiera de **115 ETP en moyens d'enseignements**. L'académie de Montpellier verra ainsi ses moyens d'emploi stabilisés. Cet apport sera mobilisé au service des priorités suivantes :

- Accompagnement de la montée en puissance pédagogique pour les lycées de Gignac et de Sommières ;
- Ajustement de carte de l'offre de formation académique ;
- Ouverture de deux nouveaux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPE) implantés dans l'académie ;
- Accompagnement de l'évolution de l'offre de formation en post-bac ;
- Renforcement de l'enseignement des valeurs de la république par l'accentuation de l'enseignement moral et civique (EMC) ;
- Enseignement facultatif de « Français et culture antique » ;
- Parcours Mare Nostrum
- Renforcement en faveur de la mixité sociale, dont l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés.

### Du nouveau pour l'année scolaire 22/23 : Déploiement du parcours Mare Nostrum

Le parcours Mare Nostrum se traduit par une heure hebdomadaire supplémentaire, inscrite à l'emploi du temps de l'élève et destinée à accompagner la réalisation d'un projet interdisciplinaire. Ainsi, 20 projets déployés dans l'académie dès la rentrée 2022 permettront de coupler l'apprentissage des langues de l'Antiquité.

Par ailleurs, afin d'accompagner la politique d'égalité des chances, notamment en faveur de la mixité sociale (internats d'excellence, renforcement de la mixité au collège et au lycée), et la qualité de la vie scolaire, 10 emplois de conseillers principaux d'éducation sont créés à la rentrée 2022, ainsi que 2 emplois d'infirmier ou d'assistant social.

### Conforter une offre de formation adaptée aux besoins du territoire

Afin de mieux répondre aux aspirations des élèves et aux besoins du territoire et dans la continuité du plan de relance engagé, la carte de formation de l'académie s'enrichit :

- Dans le second degré :
  - Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) « Electro mobilité, technologie et environnement du cycle (EMTEC) » au Lycée Pierre Mendès France à Montpellier
  - CAP Cuisine au Lycée Marie Curie de Saint-Jean du Gard, Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) « Voilerie et sellerie nautique » au Lycée Rosa Luxemboug à Canet en Roussillon
  - Mention Complémentaire « Employé Traiteur » au Lycée Christian Bourquin à Argelès sur Mer
  - 2<sup>nd</sup>e professionnelle « Accompagnement soins et services à la personne » au Lycée Professionnel A.Sauvy à Villelongue Dels Monts.
- Post-bac : Parcours préparatoire au professorat des écoles au Lycée G.Clémenceau et J.Monnet.

### ZOOM : Un nouveau Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures « Modélisation et numérique » au Lycée Joffre de Montpellier

Les méthodes numériques et informatiques jouent un rôle de plus en plus important dans la science et les technologies développées actuellement. Le CPES de Montpellier a pour objectif de faire acquérir aux étudiants une véritable compétence dans les concepts et les méthodes de l'informatique et des sciences du numérique. Coorganisée par l'université de Montpellier et le lycée Joffre, le CPES est une formation sélective en 3 ans conduisant à un diplôme de Licence. Cette formation pluri-disciplinaire, de très haut niveau, avec une initiation à la recherche dès la première année, permet une poursuite d'études en Master avec une double compétence recherchée. Dans des promotions à taille humaine (30 étudiants maximum), les étudiants sont encadrés par des enseignants de classes préparatoires et des enseignants chercheurs de l'université. Une attention particulière est portée à l'ouverture sociale et à la diversité.

En savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=gtACxngAtB4>

### Du nouveau pour l'année scolaire 22/23 : Ouverture du collège de Port Marianne (Montpellier)

A la rentrée 2022, le collège Port Marianne ouvre ses portes aux élèves de 6ème et 5ème avant de s'étendre à tous les niveaux dès 2023. Ce nouvel établissement permettra de répondre à la croissance démographique et au dynamisme immobilier du quartier. Un important travail de révision de la carte scolaire mené par les services de la DSDEN et le Conseil départemental de l'Hérault de parvenir à un meilleur équilibre territorial et social et ainsi garantir à tous les meilleures conditions d'apprentissage. Ce collège accueillera la section bilangue Chinois actuellement implantée sur le collège Gérard Philippe mais aussi l'espace Senghor qui procède à l'accueil et à l'évaluation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ainsi qu'une Ulis.

### MATERNELLE : SE PRÉPARER AUX FONDAMENTAUX

L'école maternelle offre à chaque élève, dès l'âge de 3 ans, des conditions propices à son épanouissement et à la réussite des premiers apprentissages, tout en respectant le rythme de développement de chacun.

L'école maternelle est le lieu où l'enfant apprend à entrer dans un rythme collectif et se familiarise progressivement avec une manière d'apprendre spécifique. Elle s'appuie sur des activités et des expériences à la portée des jeunes enfants et veille à ce qu'il en tire des connaissances ou des savoir-faire avec l'aide des autres enfants et du professeur. Plus la fréquentation des objets d'apprentissage est précoce et régulière, plus la réussite est favorisée pour tous les élèves. Le programme de l'école maternelle, révisé et complété en juin 2021, réaffirme la spécificité pédagogique de l'enseignement au cycle des apprentissages premiers et précise les objectifs visés, les contenus et

attendus d'acquisition, notamment dans les domaines du langage et des apprentissages mathématiques.

Pour lutter contre la première des inégalités, celle devant le langage, l'apprentissage d'un vocabulaire de plus en plus étendu et la découverte de la structure de la langue sont la première des priorités de l'école maternelle. Les acquisitions langagières réalisées à l'école maternelle préparent l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école élémentaire. Par ailleurs, l'ouverture aux langues étrangères dès le cycle 1 fait l'objet de la plus grande attention. Les élèves découvrent l'existence de langues parfois très différentes de celles qu'ils connaissent et prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français.

Les mathématiques contribuent à la structuration de la pensée. Le développement des premières compétences en mathématiques par un enseignement, structuré et ambitieux, est assuré à travers le jeu, la manipulation, le langage et la résolution

de problèmes. Cet enseignement s'attache à stimuler chez les élèves la curiosité, le plaisir et le goût de la recherche.

En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira.

**Les apprentissages fondamentaux sont au cœur de l'ambition de l'école pour améliorer durablement les compétences en mathématiques et en français des élèves. Les plans français et mathématiques répondent ainsi aux enjeux de formation mis en évidence lors du Grenelle de l'éducation.**

**Français : former aux problématiques fondamentales de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de l'étude de la langue.**

Mis en œuvre depuis la rentrée 2020, le **plan français** a permis à 1717 professeurs des écoles en 2020 de bénéficier d'un accompagnement par un conseiller pédagogique dans le cadre de constellations de 6 à 8 enseignants, 1606 en 2021. Parallèlement, les référents français suivent une formation nationale et une formation académique de haute qualité, en collaboration avec les enseignants chercheurs de l'INSPE de Montpellier.

Les thématiques abordées au cours des journées nationales et académiques concernent les problématiques didactiques fondamentales de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de l'étude de la langue.

Pour 2022, les grands axes seront de travailler au plus près des besoins identifiés sur le terrain par les enseignants pour les aider dans la conduite de la classe **ordinaire**.

**Plan Mathématiques : poursuivre la formation des enseignants dans le premier degré**

La prochaine année scolaire verra la poursuite de l'application du plan mathématiques du premier degré : les 76 référents de l'académie de Montpellier bénéficieront, comme les années précédentes, de 6 jours de formation nationale et de 6 jours de formation académique, avec des déclinaisons départementales pour un accompagnement au plus près des besoins. Des formateurs universitaires alimenteront les réflexions didactiques et pédagogiques sur l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. En continuité avec les années précédentes, environ 1400 enseignants seront ainsi formés en constellations de 6 à 8 personnes, alternant des temps de réflexion et des temps de mise en œuvre sous forme de lesson studies. Ainsi, la manipulation, la verbalisation, la modélisation et l'abstraction, dont l'importance dans l'apprentissage des mathématiques est mise en avant dans le rapport Villani-Torossian, se concrétisent dans les classes.

Un plan de formation à destination de tous

les professeurs et professeures de collège de l'académie sera ainsi déployé à partir de la prochaine rentrée pour améliorer le continuum didactique école-collège autour de la résolution de problèmes, des gestes professionnels dans la classe, de la valorisation de l'image des mathématiques et de la lutte contre les stéréotypes.

### ZOOM : Les laboratoires de mathématiques

31 laboratoires de mathématiques ont été créés dans les collèges et lycées de l'académie pour permettre aux enseignants de consolider leur travail d'équipe, de se former et d'échanger entre pairs ou avec des intervenants extérieurs et d'expérimenter des dispositifs. Les professeurs du laboratoire du lycée René Gosse de Clermont-l'Hérault, par exemple, ont mené tout au long de l'année scolaire une étude sur l'intérêt des jeux dans l'apprentissage des mathématiques.

Ces laboratoires de mathématiques impulsent également des formations à destination des enseignants de toutes les disciplines.

Les laboratoires sont par ailleurs ouverts sur leur environnement pour la promotion des mathématiques et des sciences au moyen d'expositions et de conférences. À l'automne prochain, Isabelle Régner, enseignante-chercheuse en psychologie cognitive à l'université d'Aix-Marseille, tiendra une conférence intitulée « influence des stéréotypes de genre sur les performances cognitives et les décisions de recrutement ».

Les laboratoires de l'académie sont également des lieux privilégiés pour développer des projets avec les élèves. Par exemple, le laboratoire du lycée Jean Moulin, soutenu par l'association « Maths en Scène », a mené un travail avec les élèves dans les cours de mathématiques et d'arts appliqués qui s'est achevé en cette fin d'année scolaire par la réalisation d'un « QR code géant » peint sur un escalier du lycée et que l'on découvre par une anamorphose.



# Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

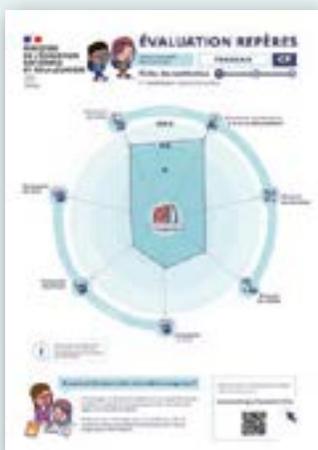
## OBJECTIFS

**1** Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

**2** Répondre aux questionnements des parents

## UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE\* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

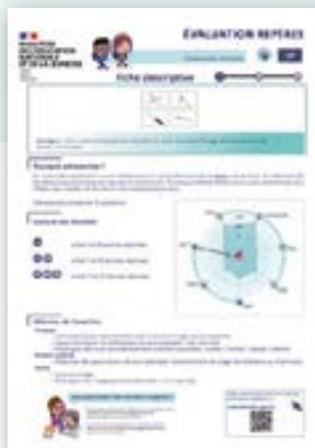
- 1** Une fiche de présentation des évaluations
- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
    - sur le déroulement des évaluations
    - sur leurs objectifs
  - **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation



- 2** Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques
- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
  - **Une modélisation en radar** pour :
    - donner une vue d'ensemble
    - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
  - **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

## DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur [www.education.gouv.fr/evaluations-fiches](http://www.education.gouv.fr/evaluations-fiches)



\*Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.

## UN ACCOMPAGNEMENT DE CHAQUE ÉLÈVE VERS LE BACCALAURÉAT POUR UN PARCOURS ÉCLAIRÉ ET CHOISI

Tous les élèves, de la seconde à la terminale générale, technologique et

professionnelle, ont en commun de partager des enseignements généraux qui fondent le socle de leurs connaissances et leur citoyenneté. Parallèlement, ils personnalisent leur parcours en choisissant trois spécialités en première puis deux en terminale au lycée général et technologique.

### Zoom : L'enseignement des mathématiques

La place des mathématiques au lycée d'enseignement général et technologique a fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'une large concertation. L'enjeu est double : doter tous les élèves de compétences solides et permettre à ceux qui le souhaitent de développer un niveau d'expertise élevé.

A la rentrée 2022, un enseignement de mathématiques dans le tronc commun, à raison d'une heure et demie par semaine, est réintroduit. Cet enseignement est proposé à titre facultatif à tous élèves volontaires de classe de 1<sup>ère</sup> générale qui n'auront pas choisi la spécialité « mathématiques ». Cet enseignement permettra aux non-spécialistes de consolider l'apprentissage et la maîtrise des notions fondamentales et leur assurera un socle de connaissance et de compétences mathématiques utiles pour la vie sociale et professionnelle (statistiques, probabilités, traitement de données etc.).

Le nouvel « enseignement scientifique et mathématique » est porté à 3 heures 30 hebdomadaires (contre 2 heures aujourd'hui dévolues au seul enseignement scientifique). Il sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de 1<sup>ère</sup>).

En plus de cet enseignement scientifique, les élèves continuent de plébisciter les mathématiques dans le cadre des enseignements de spécialité à hauteur de 3, 6 ou 9 heures.

**En 2021-2022, 53,5% des élèves de terminale avaient fait ce choix (dont 46,8% de filles)**

- soit en spécialité maths : 35% des élèves, ce qui en fait l'enseignement de spécialité le plus choisi, dont 38,8% de filles

- soit en maths complémentaires : 18,5% des élèves dont 61,8% de filles.

## CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU LYCÉE POUR PRÉPARER SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La cartographie des enseignements de spécialité de l'académie de Montpellier est issue d'un travail collaboratif initié au sein de chaque réseau de lycées et éclairé par les analyses complémentaires des corps d'inspection et des services académiques. A la rentrée 2022, dans la continuité de l'année scolaire précédente, la spécialité EPS sera ouverte dans deux lycées supplémentaires, portant à 5 le nombre d'établissements proposant cet EDS.

Pour consulter la carte des EDS : <https://www.ac-montpellier.fr/les-enseignements-de-specialite-123281>

## LA VOIE PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE, AU CŒUR DE L'EXCELLENCE ET DE L'ÉGALITÉ

En lycée professionnel, les élèves de seconde entrent dans une famille de métiers regroupant des spécialités de baccalauréat avec des compétences communes et choisissent une de ces spécialités en première : 14 de ces familles ont été créées. Elles offrent la possibilité de faire son choix d'orientation pour la première et la terminale avec une connaissance plus large et plus précise des spécialités de baccalauréat professionnel.

En terminale, après le premier trimestre, ils optent, selon leur projet, pour un module de préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle

# La mobilité scolaire européenne et internationale

## au lycée général et technologique

### QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

### QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

### QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

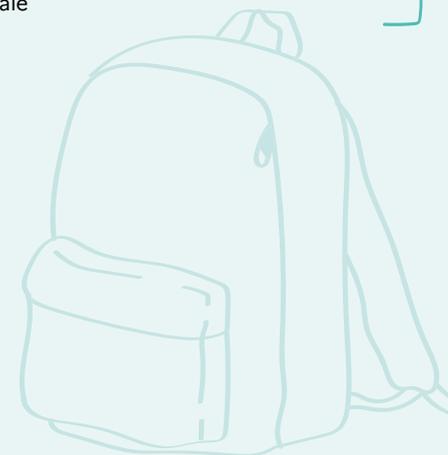
### QUELLES NOUVEAUTÉS ?

#### ◎ ÉLÈVES DE 2<sup>DE</sup>

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**

#### ◎ ÉLÈVES DE 1<sup>RE</sup>

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour



Avec inscription de la mention « mobilité scolaire européenne et internationale » sur le diplôme

#### ◎ ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral\*

### LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

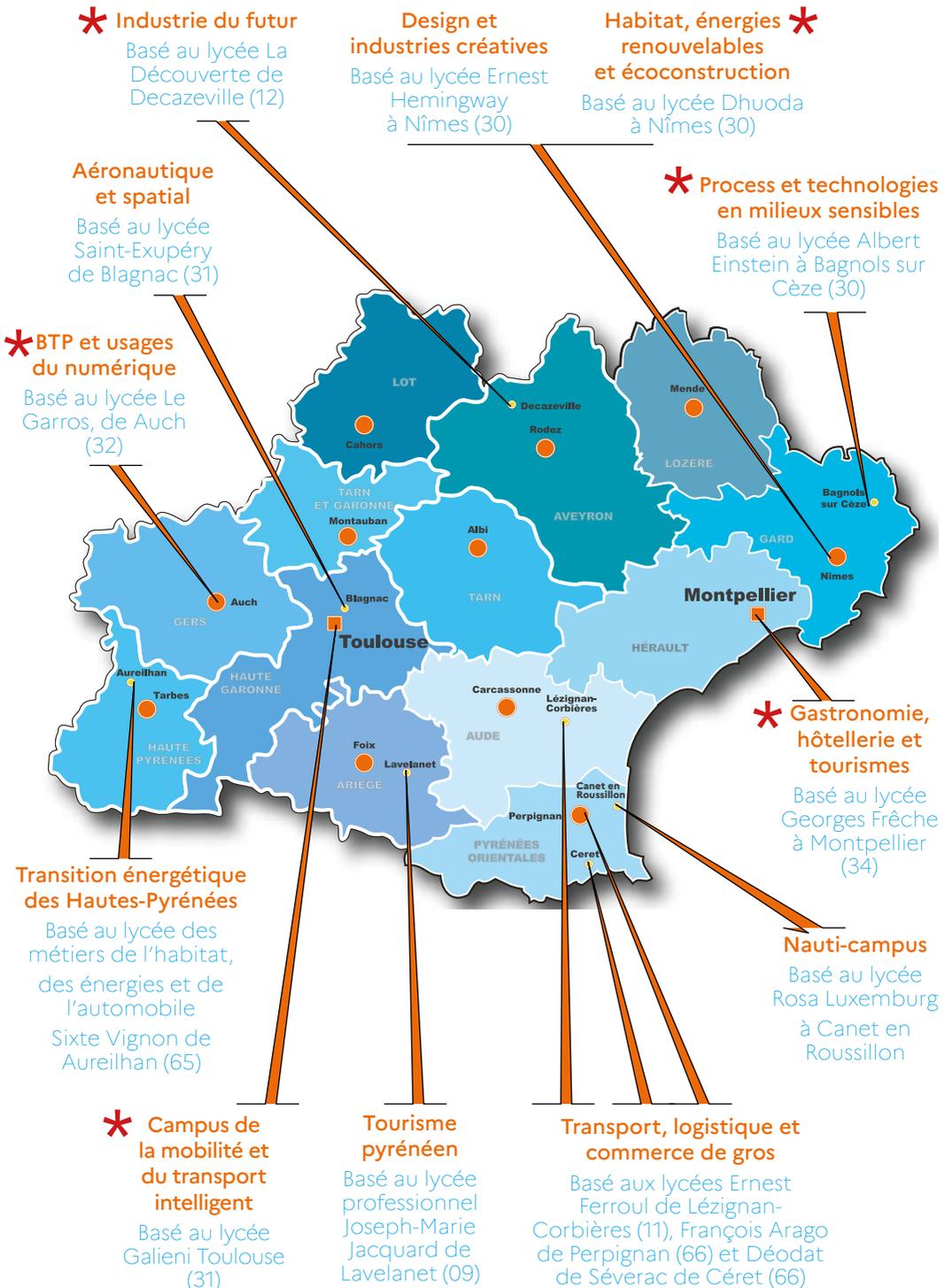
- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

\*Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1<sup>re</sup> lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.

## FORMER LES TALENTS DE DEMAIN AVEC LES CAMPUS DES MÉTIERS

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu

économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est aujourd'hui de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires. La région académique Occitanie compte **12 campus des métiers et des qualifications, dont 7 « excellence »\***, présents dans des filières économiques innovantes et porteuses d'emploi.



### Zoom su le CMQ de Bagnols Sur Cèze labellisé « Excellence »

**Samedi 23 avril 2022, les ministères de l'Éducation nationale, de l'Économie, du Travail et de l'Enseignement supérieur ont annoncé la labélisation « Excellence » de 8 campus des Métiers et Qualifications parmi lesquels le CMQ « Process et technologies en milieux sensibles » implanté au lycée Albert Einstein à Bagnols-sur-Cèze pour une durée de 5 ans.**

Le campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Process et technologies en milieux sensibles » déploie son activité autour de la maintenance, du démantèlement, de la réhabilitation ou de la valorisation d'infrastructures industrielles présentant des problématiques similaires, regroupées sous la terminologie de « milieux sensibles », dont l'industrie nucléaire. Depuis sa première labellisation en tant que CMQ, son influence s'est étendue et il fédère aujourd'hui 34 établissements de recherche et de formation, 13 partenaires institutionnels, 34 entreprises et 7 groupements d'entreprises. Engagé dans l'action territoriale Orientation-Formation-Emploi, le CMQE porte une vision prospective de l'évolution des compétences des emplois de demain qui s'exprime par l'accompagnement de différents projets autour de formations professionnelles ou la mise en place de parcours de formation sur mesure. Mobilisant la technologie pour faciliter les apprentissages dans des conditions extrêmes, le CMQ s'appuie notamment sur la réalité augmentée, la réalisation d'un démonstrateur de visites virtuelles ou encore la création et l'utilisation d'un bras robotisé pilotable à distance.





## L'apprentissage, voie de réussite et d'excellence

L'essor de l'apprentissage est réel depuis la loi de 2018 et le plan apprentissage lancé durant la crise sanitaire qui a permis une progression de plus 30% des effectifs sur ces trois dernières années.

Pour l'encourager, l'aide exceptionnelle à l'embauche a été prolongée jusqu'au 31 décembre.

Au sein de la région académique Occitanie cette croissance se confirme et devient une modalité de recrutement de nouveaux collaborateurs reconnue des employeurs. L'apprentissage connaît également des tensions de recrutement dans les secteurs dynamiques de notre territoire que sont l'hôtellerie-restauration et l'industrie.

L'Education nationale, à travers son réseau des lycées, se mobilise fortement en passant notamment de moins de 2 000 apprentis en 2016 à plus de 6 200 l'an dernier. Les chiffres en ce début d'année confirment la dynamique avec des effectifs mais aussi la réussite des parcours avec des taux de d'accès aux examens équivalents à la voie scolaire et une insertion professionnelle supérieure à 75%.

Les initiatives pour accompagner cet essor :

- Expérimenter des référents apprentissage dans les collèges dans 28 collèges de la région académique permettra d'avoir un interlocuteur avisé de cette question tant pour les jeunes et leur famille que pour les professeurs. Ce réseau de référent sera dès la rentrée formé et outillé ;
- Développer une offre de formation qui en 3 ans a été multipliée par 2 afin de diversifier les possibles et réduire les inégalités territoriales avec l'ouverture de formation infra Bac et notamment des CAP ;
- Tripler en 3 ans des parcours de formation en apprentissage dans des sections dites mixées qui permettent à des jeunes d'accéder à une qualification tout en restant dans leur établissement ;
- Moderniser l'offre avec des formations hybrides : sur plusieurs lieux on propose en même temps la même séquence de formation en présentiel synchrone ;
- Susciter une plus forte ambition avec des cordées de la réussite conduite par des sections de BTS en apprentissage à destination des lycéens professionnels ;
- Faciliter les reprises de parcours avec

des entrées possibles dans le cursus de formation (en terminale ou 2ème année de BTS) ;

- Lutter contre les stéréotypes : cette voie est encore trop masculine nous allons valoriser des parcours de filles engagées dans cette modalité de formation ;
- Réduire la fracture numérique en équipant les apprentis (selon critères) d'un ordinateur portable.

## DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. Cette démarche vise à réduire les taux de sortie des jeunes sans qualification et sans diplôme. L'académie de Montpellier est plus que jamais engagée dans cette démarche. Elle le montre par la mobilisation de tous les personnels et la mise en place de différentes actions permettant d'offrir aux élèves les plus en difficulté, sur le point d'abandonner, de reprendre confiance pour un nouveau départ dans leur formation.

Pour mener à bien ses missions, elle s'appuie sur les compétences d'une équipe de coordonnateurs MLDS, chargés d'accompagner les établissements scolaires à la prise en compte de cette problématique.

### Du nouveau pour l'année scolaire 22/23 :

A la rentrée 2022, l'équipe de la MLDS s'étoffe en faveur des lycées professionnels des 4 départements de l'académie (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales) avec la création de 6 postes supplémentaires. Les moyens financiers sont par ailleurs maintenus pour financer des dispositifs innovants dans les établissements (plus particulièrement au collège) portés par les équipes éducatives en lien avec les coordonnateurs MLDS : près de 90000 euros de financement ainsi que 10 000 heures supplémentaires effectives (HSE) sont mobilisables sur l'année scolaire 2022/2023

La politique de lutte contre le décrochage de l'académie de Montpellier s'appuie sur deux leviers : la prévention en favorisant la persévérance scolaire et la remédiation pour proposer des solutions de retour en formation aux jeunes qui ont « décroché ».

## UN CLUB ENTREPRISE EN OCCITANIE POUR RASSEMBLER LES PARTENAIRES

Le développement des relations entre l'École et le monde professionnel, permet de mettre en place de nombreuses actions (stages, visites, interventions...) bénéfiques pour les élèves. Elles les aident à construire leur orientation, elles stimulent leur ambition et favorisent leur insertion professionnelle. Ces relations sont également importantes pour leur conférer les connaissances, compétences et qualifications attendues dans les différents secteurs professionnels.

Le Club Ecole Entreprises de la région académique est pensé comme un espace de rencontres et d'impulsion d'actions. Réunissant entreprises, représentants d'organisations professionnelles, d'associations, chefs d'établissements scolaires et acteurs de l'éducation ...

Pour décliner ses actions, la Région académique Occitanie **peut s'appuyer sur 6 Ingénieurs pour l'École** (ingénieurs et cadres issus d'entreprises détachés auprès des recteurs pour mettre leur expérience professionnelle au service du système éducatif) et **20 comités locaux Ecole-entreprise**.



### LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

#### Développer la plateforme « ENT » dans toutes les écoles d'Occitanie

La région académique Occitanie, dans le cadre de sa politique au service du numérique pour l'éducation en direction des établissements scolaires, souhaite développer des usages cohérents et homogènes sur son territoire.

Afin de constituer une offre homogène pour la région académique Occitanie, un projet d'envergure sera déployé au cours de l'année scolaire 2022/2023 pour permettre à terme à près de 535 000 élèves utilisateurs du premier degré de bénéficier d'une solution Environnement Numérique de Travail (ENT).

Cette solution auparavant développée dans l'académie de Montpellier depuis 2013 sera ainsi étendue sur tout le territoire d'Occitanie, en lien avec l'ensemble des collectivités.

De la maternelle à la fin de l'école élémentaire, l'ENT-école propose une offre globale (formation, accompagnement, assistance) et un environnement de confiance sécurisé par l'Éducation Nationale. À l'école et depuis la maison, les élèves et leurs enseignants se connectent à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité. Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, l'ENT-école offre la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants. Cette plateforme « ENT 1er degré » permet une offre globale : formation, accompagnement, assistance, cadre sécurisé. Ses atouts sont nombreux, elle permettra ainsi :

- **De tisser du lien avec les familles** via le blog, la messagerie, le calendrier, le cahier de texte et les documents mis à disposition.
- **D'accueillir les usages pédagogiques du numérique** par les élèves pour développer leurs compétences via :
  - la production et la diffusion de contenus multimédia ;
  - les outils de collaboration ;
  - la recherche de contenus en ligne ;
  - La sensibilisation à un numérique responsable.

La plateforme ENT dont le coût reste très faible pour les collectivités territoriales s'accompagne d'une offre de formation, de suivi et d'assurance pour les enseignants et les écoles. **50 000 élèves bénéficiaires du dispositif « TNE » dans l'Hérault**

Les Territoires numériques éducatifs offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale. Ils doivent également permettre d'accélérer la transformation et de mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires en favorisant le développement de nouvelles pratiques pédagogiques en lien étroit avec les collectivités partenaires.

Après une phase d'expérimentation en 2020-2021 dans deux départements (Aisne et Val-d'Oise) et des premiers retours d'expérience positifs, l'Hérault fait partie des 10 nouveaux départements entrant dans le dispositif en 2021-2022. Le projet se déploie sur trois ans autour de quatre axes forts :

- L'équipement numérique des établissements scolaires ;
- la formation ;

- les ressources ;
- la parentalité numérique.

A la suite d'un diagnostic territorial, le projet associe dans l'Hérault 10 communes, 1 communauté de communes, le conseil départemental et la région Occitanie.

Répartis sur les territoires des communes, ce sont 112 écoles, 21 collèges et 16 lycées qui sont concernés. Près de 50 000 élèves vont bénéficier du dispositif au cours des trois années.

<https://www.ac-montpellier.fr/territoire-numerique-educatif-dans-l-herault-124487>

### Des moyens sont mobilisés par les différents acteurs pour l'équipement des structures scolaires et la formation des enseignants :

- Une action des collectivités locales coordonnée par le Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre d'une convention avec l'académie

et la banque des territoires mobilise deux enveloppes :

- 3,9M€ sont dédiés à l'équipement des établissements publics, financés à 70% par l'État et à 30% par les collectivités territoriales, jusqu'à 200 000€ de dépenses, puis à 50% État / 50% collectivités au-delà ;
- 2,4M€ sont consacrés à la création de ressources ;
- 500 000€ sont consacrés à l'achat et la création de ressources ;
- 6,37M € gérés par le Groupement d'intérêt public Formavie (formation professionnelle) sont consacrés à la formation, l'achat de ressources, la réduction de la fracture numérique et l'inclusion ;
- Pour concevoir et mettre à disposition des ressources spécifiques et des outils numériques pédagogiques au profit des enseignants, le réseau CANOPE opère, au niveau national, un marché public de 25M€.

## AGENDA : « START UP FOR TEENS » LES 1, 2 ET 3 DÉCEMBRE 2022

Dans le cadre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE), la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation (DRANE) et Startup For Kids organisent un événement "Startup For Teens", les 1, 2 et 3 décembre 2022 au sein de Gigamed sur la commune d'Agde. L'accent sera mis en particulier sur les Industries Culturelles et Créatives (ICC) - des secteurs d'activité (Jeu vidéo, cinéma et audiovisuel, animation 2D/3D, design...) porteurs d'emploi sur le territoire et le numérique responsable, essentiel pour notre avenir :

— **Jour 1 & 2 : Journée scolaire - Teens (collèges-lycées) :** Des ateliers seront proposés pour découvrir les innovations technologiques et pédagogiques, des solutions d'orientation ainsi que des rencontres avec des professionnels du numérique, de la tech, de l'innovation, ou du développement durable qui présenteront leurs métiers et répondront à toutes les questions.

— **Jour 3 : Journée grand public - Girls & Tech :** Un focus sera spécialement fait sur les filles mais aussi toutes et tous : familles, enfants, ados, et enseignants pourront découvrir les deux univers : Startup For Kids et Startup For Teens ainsi que le dispositif TNE34. L'occasion pour les parents, et les jeunes, de s'acculturer aux innovations technologiques et pédagogiques.





# 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR







## 3 Faire grandir et s'épanouir

© Stéphanie Lacombe - MENJ

### 🕒 PROTÉGER NOS ÉLÈVES ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE HARCÈLEMENT

La lutte contre toutes les formes de harcèlement est une priorité de l'Académie de Montpellier. Pour cela, l'académie dispose de **17 référents « harcèlement »** pour aider et conseiller les écoles, les établissements et les parents pour la résolution des situations de harcèlement : **2 référents académiques « harcèlement »**, **15 référents départementaux « harcèlement »** (3 par département).

**Le programme pHARe**, plan de prévention du harcèlement à destination des écoles

et des collèges est généralisé dans l'académie depuis 2021 :

- 11 superviseurs académiques sont mobilisés pour accompagner sa mise en œuvre progressive, déployé aujourd'hui dans 204 écoles et 76 collèges (janvier 2022)
- En 2021, 500 personnels ont déjà bénéficié de 4 journées de formation, dispensées par 35 formateurs académiques.
  - 4 nouvelles journées seront programmées en 2022/2023
  - Les équipes des écoles et établissements entrants dans le dispositif bénéficieront également de 8 journées de formation pendant 2 ans.

### AGENDA :

#### Une journée pour dire non au harcèlement en novembre

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la **journée internationale Non au harcèlement** sera organisée le jeudi 10 novembre 2022. Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de l'École de la confiance. L'année 2022 sera aussi marquée par la 10ème édition du concours Non au Harcèlement

### ACCROITRE LA PRATIQUE SPORTIVE

- Accroître la pratique physique et sportive dans le premier degré, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Usep, l'UNSS et l'UGSEL, et en généralisant le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne ;
- Inciter les écoles et établissements scolaires à développer des projets sportifs et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux dans le cadre de la labellisation Génération 2024 ;
- Accompagner les jeunes de 6 à 17 ans à

la prise de licence dans un club sportif avec le Pass'Sport.

#### Permettre aux jeunes de pratiquer leur sport dans le cadre de leur parcours scolaire.

L'offre de formation en section sportive scolaire se développe sur le territoire selon deux axes :

- Renforcer les dispositifs de "Section Sportive Scolaire" qui offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale.
  - 111 Sections sportives scolaires déployées dans l'académie

- Développer de nouvelles "Sections d'Excellence Sportive" qui, selon une cohérence géographique (région académique), répondent aux besoins des élèves qui aspirent à accéder à un haut niveau sportif.
- Plus de 400 sportifs de haut-niveau sont accueillis dans **18 établissements de l'académie**, dont 2 « lycées sportifs » :
  - le Lycée J.Mermoz Montpellier accueille 197 sportifs de haut niveau ;
  - le Lycée climatique de Font Romeu scolarise les élèves des pôles France, espoirs et des structures associées.

## 2 heures de sport hebdomadaire supplémentaire au collège

La pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière. Les collèges volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives. Dans l'académie, le département de la Lozère expérimentera les deux heures de sport hebdomadaire supplémentaire au collège.

## Le sport, comme un levier pour la santé et le bien-être des élèves

Plus d'activités dès l'école primaire : c'est l'objectif que le ministère, l'Agence nationale du Sport, le comité d'organisation Paris 2024 et le mouvement sportif se sont donné dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024.

L'Agence a validé une nouvelle étape de cette ambition : la distribution de kits sportifs et pédagogiques aux écoles engagées dans le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » lancé en février 2021, en complément de l'EPS. Ce soutien constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé.

**Dans le Gard, ce dispositif est déployé depuis l'année scolaire 2020/21, 13 écoles se sont portées volontaires et le collège Jean Rostand de Nîmes a rejoint cette expérimentation à la rentrée 2021.**

**Génération 24 : encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.**

- Le label «Génération 2024» pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.
  - 275 établissements scolaires labellisés Génération 2024 à la rentrée scolaire 2022 : 178 écoles/66 collèges/30 Lycées/ 1 EMS/4 établissements de l'enseignement supérieur, soit **71% de l'objectif cible de 2024.**



### Zoom : 19 gymnastes intégreront la Section d'Excellence Sportive (SES) du collège Victor Hugo de Sète (34).

En lien avec la fédération Française de Gymnastique (FFG) et le club de Sète, la SES ouvrira à la rentrée scolaire 2022 et accueillera **de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, 19 élèves gymnastes**, proposés par la FFG. L'encadrement et le pilotage de la SES est partagé entre l'établissement (chef d'établissement et professeur EPS référent) et la ligue (encadrement par un cadre technique fédéral). Le projet s'inscrit dans un axe du projet d'établissement, du projet d'EPS et d'association sportive du collège, et participe à la construction des compétences du socle. Le suivi scolaire et médical est assuré. Identifié au niveau de la région académique dans le cadre de l'offre de formation d'accès à la pratique sportive de haut niveau régional, ce dispositif s'inscrit dans une démarche éducative globale et permet un aménagement du temps scolaire.

### 31 jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans toute l'académie :

- 31 élèves de l'académie de Montpellier ont intégré la classe Alice Millat – Pierre de Coubertin depuis le mois de juillet 2019. Ces jeunes sont les ambassadeurs "Jeux Olympiques 2024" dans leurs établissements et sont pour cela guidés par un professeur référent.
- Ces élèves, scolarisés cette année en classe de 2de, se sont retrouvés pour une semaine au Lycée C. Bourquin d'Argeles s/ mer pour suivre un programme d'activités sportives, de rencontres avec des sportifs de haut-niveau, d'ateliers thématiques et de visites culturelles (site Olympique de Barcelonne).

### Championnats nationaux UNSS : accueillir les pratiquants de toute la France dans notre académie

Au cours de l'année 2022-2023, 8 finales nationales de l'Union Nationale du Sport Scolaire auront lieu dans les 5 départements de l'académie :

- Futsal minimes
- Futsal lycées garçons
- Tennis lycées excellence et établissements
- Sport partagé multi-activités
- Hand lycées filles
- Rugby à 13
- Futsal lycées filles

Ces événements nationaux mettront à l'honneur des sportifs venus de toute la France, des jeunes officiels et les enseignants qui encadrent ces activités dans le cadre de l'association sportive : championnats de France de VTT, futsal lycées, handball collèges et challenge national de jeunes officiels.



**PASS'SPORT**

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022. Le Pass'Sport pourra être utilisé auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ; dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées

ou non à une fédération sportive).

- En Occitanie, le Pass'SPORT a été utilisé par 5 150 structures pour un montant global de 5622000 € correspondant à 112 474 jeunes bénéficiaires.



**CONSTRUIRE UNE CITOYENNETÉ INTERNATIONALE**

Depuis janvier 2021, les projets de mobilité sont suivis au niveau de la région académique. **La mobilité et les partenariats sont suivis en académie par les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération DRAI dont le rôle est d'accompagner les établissements dans leur recherche de partenaires, de financements et de conseils pour développer la mobilité et les partenariats. Encourager la mobilité des élèves** Éèves, apprentis et établissements scolaires ont la possibilité de participer à des échanges en Europe. Grâce à différents programmes et partenariats, il devient facile d'étudier, de se former ou encore d'effectuer un stage dans des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Espagne. La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles.



### ZOOM : La mobilité des élèves en voie professionnelle

L'académie ambitionne de doter toutes les sections professionnelles d'un partenariat européen afin d'offrir à tous les élèves l'opportunité d'une expérience forte en Europe et une meilleure insertion professionnelle.

#### Un chef-d'œuvre européen ouvert sur la cité et le monde

Depuis près de 15 ans, le lycée des métiers des polytechniques Pierre Mendès France de Montpellier, grâce à la diversité d'origines géographiques et culturelles de nos élèves, est l'incarnation de l'ouverture à l'international, considérablement développée par des programmes Erasmus+.

En 2022, les élèves de terminale « métiers de l'accueil du lycée Pierre Mendès France de Montpellier » ont accueilli leurs partenaires allemands, suédois et espagnols dans le cadre du projet Erasmus plus « **Du grain à moudre** ». Cette rencontre a permis la création d'un marché local écoresponsable au sein du lycée co-animé par les quatre nationalités. Cet événement regroupant plusieurs stands et l'accueil du public constitue le chef-d'œuvre des élèves français.

Le lycée utilise tout le potentiel d'Erasmus, puisque que des élèves effectuent des périodes de stage en Espagne (Erasmus pour l'enseignement professionnel ou Erasmus pour l'enseignement supérieur), des professeurs partent en formation (Erasmus scolaire) dans divers pays européens et toutes les équipes participent à un projet de coopération sur l'alimentation écoresponsable (Erasmus coopération, projet simplifié).

Le lycée a le label Euroscol et participe également aux programmes de l'OFAJ avec l'Allemagne.

### Proposer de nouveaux parcours permettant aux élèves de construire une compétence plurilingue et interculturelle

Dans l'académie de Montpellier, l'ouverture d'une nouvelle section anglo-américaine à l'école Samuel Paty et au collège Katia et Maurice Krafft de Béziers, ainsi que l'extension de la section Montpelliéraine à l'école Sigmund Freud dès la rentrée 2022 visent à enrichir l'offre de langue et à proposer des parcours complets, de l'école primaire au lycée. Première académie à ouvrir une section Internationale « anglo-américaine » dans un collège REP+ en 2016 au collège Simone Veil, l'académie de Montpellier reste pionnière dans l'ouverture au Monde des établissements de l'Education prioritaire.

- **La nouvelle section Internationale « anglo-américaine » de l'école Samuel Paty à Béziers** accueillera dès la rentrée de septembre 2022 les élèves de CP
- **La nouvelle section Internationale « anglo-américaine » du collège Katia et Maurice Krafft à Béziers** accueillera dès la rentrée de septembre 2022 les élèves de 6ème.
- **La nouvelle section Internationale « anglo-américaine » de l'école Sigmund**

**Freud à Montpellier** accueillera dès la rentrée de septembre 2022 les élèves de CP.

### Valoriser l'ouverture sur l'Europe des écoles et établissements

C'était l'un des objectifs de la Présidence française du Conseil de l'Europe, la région académique Occitanie a plus de 100 établissements publics local d'enseignement (EPL) disposant du label Euroscol dont **65 pour l'académie de Montpellier**. Ce label s'adresse aux écoles et EPL qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation.

## 50 000 MOBILITÉS D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉES CHAQUE ANNÉE PAR LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Parce que l'ouverture européenne et internationale est un facteur déterminant de la réussite des élèves, la région académique Occitanie, à travers la Direction régionale académique à l'international (DRAI) accompagne chaque année le développement des sections internationales ainsi qu'une centaine de projets européens Erasmus, 500 échanges internationaux et plus de 50 000 mobilités d'élèves et d'étudiants (avant Covid)

### RÉSERVER LE MEILLEUR ACCUEIL POSSIBLE AUX ÉLÈVES UKRAINIENS

Depuis le lancement de l'attaque menée par le Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022, l'académie de Montpellier s'est pleinement engagée pour accueillir les élèves en provenance d'Ukraine et les réfugiés ukrainiens arrivant sur le territoire national. Ses services travaillent en étroite collaboration avec les préfetures de chaque département, les collectivités territoriales et les associations pour offrir à tous le cadre de scolarisation le plus sécurisant possible. Pour répondre à chaque situation, ils s'appuient sur les dispositifs d'expertises existants, en

particulier le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) et ses spécialistes, formateurs en Français langue seconde et de scolarisation. Après évaluation des besoins des élèves, ils accompagnent leur scolarisation en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives ainsi que les familles. Les élèves sont inclus en classe ordinaire et reçoivent un accompagnement linguistique spécifique dispensé par un professeur spécialisé, dans un module de français langue seconde ou un dispositif d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

### Des moyens extraordinaires déployés pour faire face à cette situation dramatique

De nombreuses ressources pour la communauté éducative en français et en ukrainien ont été mises en ligne sur le site web de l'académie de Montpellier pour évoquer l'Ukraine et la crise ukrainienne avec les autres élèves, faciliter l'accueil des élèves et de leurs familles réfugiées en provenance d'Ukraine, leur présenter le système éducatif français : [www.ac-montpellier.fr/accueil-des-eleves-arrivant-d-ukraine-dans-l-academie-12463](http://www.ac-montpellier.fr/accueil-des-eleves-arrivant-d-ukraine-dans-l-academie-12463).

Des intervenants extérieurs ont été recrutés, notamment 5 enseignants ukrainiens, et 15 interprètes ukrainophones ont été sollicités pour renforcer les équipes existantes. Plus de 110 équipements informatiques ont été prêtés par la DRANE dans le premier et le second degré pour répondre au souhait d'un enseignement à distance afin d'assurer la continuité pédagogique avec l'Ukraine mais aussi pour les élèves dispersés sur le territoire dont beaucoup

ont ainsi reçu un enseignement en français langue seconde.

Une cellule dédiée peut être mobilisée pour partager des informations utiles à l'organisation de l'accueil et de la scolarisation des enfants déplacés d'Ukraine, poser des questions, obtenir des informations ou des précisions sur l'accueil et la scolarisation de ces enfants, signaler des difficultés particulières : [cellule.ukraine@ac-montpellier.fr](mailto:cellule.ukraine@ac-montpellier.fr) / 04.67.91.52.00

Avec plus de 1000 élèves ukrainiens scolarisés, soit 6 % des élèves accueillis en France, l'académie de Montpellier se situe parmi les académies de France les plus mobilisées.

L'évolution de la situation en Ukraine conduit les services académiques et préfectoraux à anticiper de nouvelles arrivées en Occitanie durant l'été et à organiser la poursuite de la scolarisation des élèves ukrainiens lors de la rentrée de septembre.

## OBJECTIF : 100 % D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR UNE ACTION D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est au cœur de la politique académique à travers les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle : l'acquisition de connaissances, l'initiation à une pratique artistique et la rencontre directe et sensible avec les œuvres.

### Une politique culturelle rayonnant les 500 943 élèves du territoire

Dans l'académie de Montpellier, la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle (DAAC) déploie une politique culturelle rayonnant sur tous les territoires :

- **108 professeurs** sont missionnés au sein des services éducatifs de **95 structures culturelles** (théâtres, musées, patrimoine...);
- **9 orchestres** en collège et **19** en école primaire ;
- **14 classes à horaires aménagés**, dispositif qui permet de concilier les enseignements du collège et la pratique artistique ;
- Plan chorale : **4 140 élèves chantent chaque semaine** dans le cadre d'un Enseignement Facultatif de Chant Choral (67% des collèges)
- **255 établissements** ont participé à la dernière rentrée en musique ;
- **584 projets EAC** ont été retenus pour un accompagnement financier en 2021-2022 ;
- **97% des collèges et 98% des lycées** disposent d'un référent culture, des taux remarquables.

### Une politique partenariale avec la Drac Occitanie au service des arts et de la culture

Une charte a été élaborée en 2020 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) sur le périmètre Occitanie pour accompagner et mettre en œuvre les enseignements artistiques optionnels et de spécialité en lycée. L'académie de Montpellier développe également son partenariat avec la Drac par le biais des contrats de généralisation de l'EAC (CGEAC) qui visent à soutenir l'EAC sur le périmètre d'une agglomération et atteindre le 100 % EAC des 3-18 ans.

- **103 enseignements artistiques optionnels** (danse, musique, arts plastiques, histoire des arts, théâtre, cinéma et arts du cirque) sont proposés

dans 55 établissements de l'académie dont 51 sont soutenus par la Drac Occitanie.

- **54 enseignements artistiques de spécialité** (danse, musique, arts plastiques, histoire des arts, théâtre et cinéma) sont proposés dans **40 établissements de l'académie** dont 23 sont soutenus par la Drac Occitanie.

### Le pass Culture ouvert à tous les élèves à partir de la 4<sup>ème</sup>

Depuis mai 2021, le pass Culture est ouvert à tous les jeunes de 18 ans résidant en France afin de leur permettre de bénéficier de 300 euros pour intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles dans le cadre d'une politique menée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Depuis janvier 2022, ce dispositif a été étendu aux plus jeunes et se décline en deux parts articulées et complémentaires :

- une part individuelle, pour guider les élèves vers leur autonomie progressive jusqu'à leur majorité, financée par le ministère de la Culture : chaque jeune âgé de 15 à 17 ans bénéficie d'un crédit de 20 puis 30 euros qu'il peut utiliser librement ;

En septembre 2021, **35 166 jeunes de l'académie de Montpellier** avaient activé cette part individuelle ; aujourd'hui, ils sont **93 688 à s'être inscrits** : une très belle progression, avec l'extension aux moins de 18 ans.

- une part collective, pour donner de nouveaux moyens d'agir aux professeurs, financée par le ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 45 millions d'euros, **soit en moyenne 800 euros par année scolaire et par classe** : dès la quatrième, chaque classe se voit attribuer un crédit, en fonction du nombre d'élèves, destiné à financer des actions d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs afin d'atteindre l'objectif du « 100 % Éducation artistique et Culturelle ».

Dans l'académie de Montpellier, plus de 700 artistes et structures culturelles sont actuellement éligibles au financement via cette part collective.





# 4. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES







## 4 Favoriser l'égalité des chances

*Installé par Sophie Béjean en mai 2022, le pôle académique Égalité des chances de l'académie vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Pour atteindre cet objectif, ce pôle met en synergie les dispositifs qui apportent des réponses concrètes aux freins que peuvent rencontrer les élèves, notamment culturels, et qui visent à lutter contre l'autocensure, quel que soit le genre, contre les effets de l'isolement géographique et du manque de mobilité, enfin contre la fracture numérique dans les infrastructures comme dans leurs usages.*

*Construire une égalité réelle nécessite de corriger les effets des inégalités sur la performance scolaire dans un territoire particulièrement contrasté sur le plan social et économique.*

Dans l'académie de Montpellier, l'indice de position sociale est globalement inférieur au niveau national avec de fortes disparités départementales pour les élèves de collège (102.0 contre 104.6 au niveau national et respectivement 97,4 et 98,4 pour l'Aude et les Pyrénées Orientales) et lycée général (112.5 contre 115.2 et respectivement 108.5, 110.8 et 110.4 dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales).

Le taux de chômage des 25-54 ans y est plus élevé qu'au niveau national : 15,37 contre 12,03% en France métropolitaine. Il en va de même pour la part de pauvreté qui s'élève à 19,5% contre 14,5% en France métropolitaine.

**Apporter des réponses concrètes aux freins que peuvent rencontrer les élèves en coordonnant mieux les dispositifs**

*L'ambition de ce pôle :*

- Assurer une coordination des actions et dispositifs
- Veiller à une répartition équitable de ces actions en tous points de notre territoire, en réalisant une cartographie précise
- Assurer l'accompagnement pédagogique de ces dispositifs, pour les optimiser et en renforcer l'efficacité.

**Les dispositifs relevant du pôle Égalité des chances :**

- Les cités éducatives
- Les internats d'excellence
- Les cordées de la réussite
- L'Éducation prioritaire
- Les vacances apprenantes
- Devoirs faits

### ⊙ CORRIGER L'IMPACT DES INÉGALITÉS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'Education prioritaire vise à porter la même ambition pour tous les élèves, par une action pédagogique renforcée et des moyens spécifiques alloués à certains

établissements scolaires. Elle s'organise en réseaux qui fédèrent autour d'un collège les écoles maternelles et élémentaires afin de favoriser le parcours de l'élève. Les réseaux sont labellisés REP (réseau d'éducation prioritaire) ou REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcée) selon différents critères, notamment les caractéristiques sociales des milieux familiaux des élèves accueillis.

## Les réseaux d'Éducation prioritaire dans l'académie de Montpellier

**32 collèges « tête de réseau » et 200 écoles rattachées**, répartis dans 4 départements (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées Orientales), font partie de la carte de l'éducation prioritaire :

- 16 Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) comprenant 83 écoles
- 16 Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés (REP+) concentrant les plus grandes difficultés sociales et scolaires, comprenant 117 écoles

## Un accompagnement renforcé des enseignants

Le plan d'accompagnement des réseaux d'éducation prioritaire, pris en charge par les Formateurs Académiques Éducation Prioritaire (FAEP) fait partie du Programme académique de Formation et s'inscrit dans le cadre des axes du projet d'académie. Il répond aux objectifs suivants :

- Développer une culture de réseau
- Inscrire les personnels dans une perspective de développement professionnel
- Favoriser les conditions d'apprentissage

L'équipe est composée de 12 enseignants 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré – formateurs, et se rend disponible pour intervenir auprès des équipes des réseaux REP ou REP+ sous forme d'accompagnement suivi ou de formation ponctuelle.

Quelques exemples de formations :  
Exploiter les évaluations nationales –  
Accompagner le dispositif « Devoirs Faits » –  
Enseigner et évaluer par compétences –

Exploiter les mécanismes d'apprentissage  
– Construire un climat de classe favorisant l'apprentissage – Accompagner les Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers  
– Favoriser la motivation de l'élève  
– Développer les compétences psychosociales – Développer l'autonomie de l'élève – Différencier, mettre en place le plan de travail – Coopérer, collaborer  
– Comprendre l'écrit, faire écrire – Développer le langage oral – Développer le lexique – Construire des parcours éducatifs – Mettre en œuvre l'alliance éducative avec les familles – Transmettre les valeurs

## Accompagner chaque élève au plus près des territoires

L'inégale maîtrise des savoirs fondamentaux est un obstacle majeur pour la poursuite d'un parcours scolaire réussi. Il est donc indispensable d'offrir aux élèves, dans les secteurs où les inégalités sociales sont les plus marquées, un encadrement pédagogique renforcé afin de surmonter les obstacles qu'ils rencontrent et favoriser leur réussite.

Dans la continuité des mesures prises depuis 2017 en faveur de l'école primaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 est étendu aux classes de grande section d'école maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire.

À la rentrée scolaire 2022, ce sont 11 097 élèves de l'académie qui bénéficieront de cette mesure.

[ Voir le tableau des déboulement ci-dessous ]

Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022
185 classes de CP dédoublées en Rep + 3 classes de CP dédoublées en Rep	+ 73 classes de CP dédoublées en Rep + 96 classes de CE1 dédoublées en Rep + Au total : 399 classes dédoublées en Rep+, 133 en Rep	410 classes dédoublées en Rep + 264 classes dédoublées en Rep	410 classes dédoublées en Rep + 264 classes dédoublées en Rep	489 classes dédoublées en Rep + dont 81 en grande section de maternelle 310 classes dédoublées en Rep dont 37 en grande section de maternelle	522 classes dédoublées en Rep + dont 119 en grande section de maternelle 350 classes dédoublées en Rep dont 72 en grande section de maternelle
2 298 élèves	6 534 élèves de CP et CE1 concernés	8 375 élèves de CP et CE1 concernés	8 324 élèves de CP et CE1 concernés	10 416 élèves concernés dont 1 579 en grande section de maternelle	11 097 élèves concernés dont 2 743 en grande section de maternelle

## VIVRE PLEINEMENT SA SCOLARITÉ DANS UN INTERNAT D'EXCELLENCE

L'internat s'adresse à **tous les collégiens et lycéens motivés** qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités. Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre sociales, économiques ou familiales. Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui l'intéresse même si elles sont situées loin de leur domicile.

**15 établissements de l'académie de Montpellier ont obtenu le label « internats d'excellence » dans le cadre des appels à projet relatif aux internats du XXIème siècle**

### Dans l'Aude :

- Collège Victor Hugo de Narbonne
- Lycée professionnel Edouard Herriot de Quillan
- Collège Antoine Courrière de Cuxac-Cabardès

### Dans le Gard :

- Lycée Albert Camus de Nîmes
- Lycée Charles Gide d'Uzès

### Dans l'Hérault

- Cité scolaire Françoise Combes de Montpellier
- Lycée professionnel Fernand Léger de Bédarieux

### En Lozère :

- Collège du Trenze de Vialas
- Collège Odilon Barrot de Villefort
- Collège André Chamson de Meyrueis
- Collège Achille Rousson Saint Etienne Vallée Française

### Dans les Pyrénées-Orientales :

- Lycée Pierre de Coubertin de Font Romeu
- Lycée Maillol de Perpignan
- Lycée Jean Lurçat de Perpignan
- Lycée Charles Renouvier de Prades

## RENFORCER L'AMBITION SCOLAIRE AVEC LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Les cordées de la réussite sont un programme d'accompagnement des élèves depuis la classe de 4e jusqu'à la fin de la terminale qui vise à renforcer l'ambition scolaire et la poursuite d'études en faisant mieux connaître les perspectives d'orientation dans l'enseignement supérieur. Elles se traduisent par des partenariats, mis en place entre, d'une part, des collèges ou des lycées, et d'autre part un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées à classes préparatoires et/ou classe de BTS. **La région académique Occitanie a pleinement mobilisé les mesures du plan de relance pour accroître le nombre de cordées**

**41** cordées de la réussite dans la région académique Occitanie, contre 19 en 2019-2020.

**257** établissements scolaires proposent au moins une cordée, soit une hausse de 52 établissements par rapport à 2020-2021 :

- 99 dans l'académie de Montpellier, soit + 42 par rapport à 2020-2021,
- 158 dans celle de Toulouse, soit + 52.

**10 000** collégiens et lycéens bénéficiaires en 2021-2022, environ + 3 000 élèves par rapport à 2020-2021

La dynamique et le fort soutien aux cordées de la réussite ont ainsi permis un important développement.

La présence des cordées dans les zones rurales et isolées a notamment fortement progressé. Le département de la Lozère, le moins peuplé de France et marqué par une forte ruralité et un isolement, est passé de 15 établissements « encordés » en 2020-2021 à 24 à la rentrée 2021. Le département de l'Aude a également connu un développement significatif dans ses parties rurales (Quillan, Bram, Limoux). Cet effort est également important sur l'Occitanie Ouest où 39 collèges ruraux, sur les 87 collèges ruraux de l'académie de Toulouse sont désormais encordés.

## LES CITÉS ÉDUCATIVES, LABEL D'EXCELLENCE

Ce label vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il résulte de la co-construction de

la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires. L'académie de Montpellier compte 7 cités éducatives :

- A Nîmes, dans le Gard : les quartiers Pissevin-Valdegour (avec pour têtes de réseau les collèges Condorcet et Jules Verne) ;
- A Montpellier, dans l'Hérault : le quartier de la Mosson (avec pour têtes de réseau les collèges les Garrigues, les Escholiers de la Mosson et Arthur Rimbaud) ;
- A Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales : les quartiers Centre ancien, Champ de Mars, Diagonale Du Haut-Moyen-Vernet, Quartier Bas-Vernet Ancien Zus, Bas-Vernet Nouveau QPV (avec pour têtes de réseau, les collèges Joseph Sébastien Pons, Marcel Pagnol, Jean Moulin, Albert Camus)
- A Béziers, dans l'Hérault : le quartier Centre-Ville (avec pour tête de réseau le collège Paul Riquet)
- A Sète, dans l'Hérault : les quartiers Ile de Thau et Centre-Ville Ile Sud (avec pour tête de réseau le collège Jean Moulin)
- A Lézignan-Corbières dans l'Aude (avec pour tête de réseau le collège Rosa Parks)
- A Lunel dans l'Hérault (avec pour tête de réseau le collège Frédéric Mistral)

- **33 000 élèves concernés**
- **3 millions d'euros de budget consacré aux cités éducatives**

## « DEVOIRS FAITS », UN TEMPS D'ÉTUDE ACCOMPAGNÉ POUR RÉALISER LES DEVOIRS

Le travail personnel est décisif pour la réussite des élèves et leur bien-être. Il est avant tout développé dans la classe. De façon complémentaire aux apprentissages visés, des leçons, des exercices et des travaux écrits individuels ou collectifs sont donnés en dehors de la classe afin de prolonger le travail fait en classe. On observe que parfois ces devoirs peuvent constituer une source d'inégalités entre les enfants et peser sur la vie de famille. Le dispositif «Devoirs faits», largement déployé dans l'académie de Montpellier permet :

- d'offrir un service d'accompagnement aux devoirs et de consolider les acquis de tous les élèves volontaires ;
- d'aider à la réalisation des devoirs à distance en appui sur des outils numériques ;

- d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les temps hors la classe. Plus de 100 000 heures ont été notifiées aux collèges de l'académie et contribuent à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant. Près d'1 élève sur 4 bénéficie ainsi du dispositif à hauteur de 2h30 en moyenne par semaine.





# 5. RENFORCER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE







## 5 Renforcer le service public de l'école inclusive

Construire une école accueillante qui s'adapte aux besoins et aux différences de chaque élève, c'est construire l'école de demain et éduquer les jeunes dans une démarche citoyenne afin qu'ils acceptent toutes leurs particularités. Une école pleinement inclusive accueille tous les enfants en situation de handicap et leur famille. Cela passe par la simplification des démarches et une scolarité adaptée aux besoins de chaque enfant. L'académie de Montpellier a mis en place un pôle qui coordonne la stratégie du pilotage de l'école inclusive et mobilise tous les acteurs de sa mise en œuvre. Son objectif est de permettre la scolarisation dans les meilleures conditions de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

### 🎯 Anticiper et accueillir les familles dès la rentrée scolaire :

Pour accompagner et simplifier les démarches des familles des élèves en situation de handicap, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- des cellules d'écoute et de réponse aux familles dans chaque département. En parallèle, la cellule nationale Aide handicap École est joignable toute l'année via un numéro vert unique 0 805 805 110;
- un entretien d'accueil de l'élève avec l'enseignant et l'AESH pour faire le point sur les modalités de sa scolarisation ;
- la simplification des procédures d'aménagement d'épreuves ;

### S'adapter aux besoins éducatifs particuliers et fluidifier les parcours

La plateforme « mon parcours handicap » donne aux parents d'élèves en situation de handicap les clés pour accompagner le parcours scolaire de leurs enfants.

Pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap, comprendre les modalités de leur scolarisation et identifier les aides et les ressources pouvant être mobilisées dans leurs apprentissages, leurs parents ou représentants légaux disposent désormais d'un point d'entrée dédié d'information et d'orientation sur la scolarité de leur enfant :

[monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr).

**Poursuivre les actions de formation** de tous les personnels, notamment par les modules d'initiative nationale :

7 sont prévues dans l'académie en 2022-2023.

### Mieux accompagner le parcours des élèves

L'académie de Montpellier s'attache à anticiper le recrutement des AESH et permettre leur professionnalisation.

- 4097 AESH, en équivalent temps plein, soit plus de 6200 personnels. Membres à part entière des équipes éducatives, les AESH bénéficieront systématiquement de la formation initiale de 60 heures et pourront participer aux offres de formation continue.
  - 226 pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) dans l'académie de Montpellier.
  - A la rentrée 2022, 12 ouvertures supplémentaires dans le second degré (9 en collège et 3 en lycée) et 5 dans le premier degré porteront à 436 le nombre de dispositifs ULIS dans l'académie et à 5 200 le nombre d'élèves accueillis.

### Renforcer la coopération avec le secteur médico-social

- S'appuyer sur les 13 équipes mobiles d'appui à la scolarisation dont l'objectif est de mettre à disposition de l'école des compétences et expertises médico-sociales pour lutter contre les ruptures de parcours qui apportent des conseils et proposent des actions de sensibilisation.
- Ouverture de 4 unités d'enseignement

pour les enfants avec autisme : 3 UEMA (Gard, Hérault et Lozère) et 1 UEEA (Gard), soit 16 dispositifs dans l'académie.

**Mieux suivre le parcours des élèves à besoins particuliers grâce au système d'information « école inclusive » comprenant :**

Le livret de parcours inclusif (LPI).

- L'application de gestion des élèves en situation de handicap (AGESH).
- L'application incluscol (gestion des demandes d'aménagements des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire)



**La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux**

	>> Elèves en situation de Handicap Scolarisés en milieu ordinaire	>> Elèves avec notification d'accompagnement humain par un AESH	>> Accompagnants (AESH)	>> Dispositifs ULIS
2019	18 630	10 809	3 477	381 dispositifs accueillant 4510 élèves
2020	20 035	12 200	3 747	403
2021	21748	13 900	3 997	420 dispositifs accueillant 5147 élèves
2022	près de 24 500	15050	4 097	436 dispositifs (12 ouvertures dans le 2nd degré) accueillant près de 5500 élèves
	+ 5 870 élèves en situation de handicap scolarisé	+ 4 241 élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement	+ 620 accompagnants	+ 55 dispositifs ULIS
	<b>+29%</b> entre 2019 et 2022	<b>+ 56%</b> entre 2019 et 2022	<b>+ 15 %</b> entre 2019 et 2022	<b>+14%</b> entre 2019 et 2022

**ZOOM : le sport partagé**

Le sport partagé permet de réunir sur un même lieu des élèves valides et en situation de handicap pour partager un moment privilégié autour de la pratique sportive, de la réussite de chacun et d'un apprentissage du mieux vivre ensemble.

En 2022, se sont tenus à Narbonne les Championnat de France UNSS Sport partagé multi activités. Evénement phare de l'année du sport scolaire dans l'Académie de Montpellier, ce championnat est l'aboutissement de la priorité académique donnée au développement et à la promotion du sport partagé UNSS. De nombreux élèves sont mobilisés en tant que participants, jeunes organisateurs, juges ou reporters (chiffres).

Quatre équipes de l'académie de Montpellier étaient engagées : Lycée Louise Michel (Narbonne), Lycée Ernest Ferroul (Lézignan-Corbières), Lycée professionnel Mermoz (Béziers), Collège Marcel Pierrel (Marvejols).







## 6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS







## 6 S'engager dans les défis contemporains

© Stéphane Lacombe - MENJ

**Installé depuis janvier 2019, le pôle Valeurs inscrit son action dans la dynamique nationale de promotion et de défense des valeurs républicaines et du principe de laïcité, impulsée par le ministère. Il a pour objectif d'encourager, d'accompagner et de promouvoir les actions menées dans notre académie sur la question des valeurs et d'aider au renforcement d'une culture commune sur ce thème.**

Le travail du pôle Valeurs est adossé au projet académique 2019-2022 qui fait de cette question un enjeu fondamental et déterminant, ce dont témoigne son premier axe : « une académie porteuse de valeurs ».

Son ambition est de dynamiser dans l'académie une double réflexion : d'une part une réflexion sur les valeurs républicaines et le principe de laïcité, valeurs et principe qui donnent son cadre et son sens au projet de l'École de la République, d'autre part une réflexion sur leur déclinaison concrète dans les établissements et dans les classes, à travers les valeurs humanistes du vivre ensemble dont l'appropriation par tous conditionne la réussite du projet scolaire.

Pour cela il promeut à toutes les échelles du territoire académique une action qui favorise le développement d'une culture commune mieux étayée aux plans conceptuel et juridique, qui s'appuie notamment sur l'analyse de situations concrètes. La volonté académique est aussi d'aider les équipes des écoles et des établissements scolaires à mieux prendre en compte la nature systémique du travail à mener et des programmes d'actions à construire sur ces questions.

- Formation laïcité valeurs de la République : Près de 5.000 personnes formées à la laïcité
- 85 formateurs laïcité + 30 formateurs en 2022/23
- 200 formateurs 1er degré formés
- Objectif de former 10 000 personnes en 2022/23

### ◎ **EDUQUER ET AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Transversale, l'éducation au développement durable relève de tous les enseignements et toutes les disciplines, mais aussi d'actions et de projets menés au sein des écoles et établissements impliquant l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires de l'École. Les **238 écoles et établissements de l'académie** en démarche de développement durable (E3D) ont placé la transition écologique au cœur de leur projet. L'académie peut compter sur un engagement fort des écoles et établissements pour le développement durable :

- 38 structures scolaires supplémentaires ont été labellisées en 2022

L'éducation au développement durable vise à fournir aux élèves des clés de compréhension du monde qui nous entoure et des moyens d'y agir, par la mobilisation de leurs connaissances et l'exercice de leur raisonnement et de leur esprit critique. Le rectorat de l'académie de Montpellier, avec l'appui des collectivités territoriales, soutient et accompagne la mobilisation des écodélégués de chaque classe de collège et de ceux qui sont mobilisés dans les écoles élémentaires.



### Zoom sur

– **Des aires terrestres éducatives et aires marines éducatives** permettent à des élèves de cycle 3 et 4 de s'approprier et de gérer de manière participative une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement.

Pour les découvrir en images : <https://www.youtube.com/watch?v=NmYOU-VWVSJ8&list=PLciYMffOTAZYIcsaSnMiqqtV0fFdfSsdg&index=2>

– **Les jeunes questionnent la recherche** : en partenariat avec Agropolis international, qui fédère plus de 40 centres de recherche, l'académie de Montpellier organise des temps d'échange réguliers entre élèves et scientifiques. Les jeunes adressent à des chercheurs des questions qu'ils se posent, soit en lien avec les programmes scolaires, soit dans le cadre de leur mandat d'écodélégué ou en lien avec l'actualité. Lors des trois sessions de l'année les scientifiques répondent en direct, avec l'appui d'un facilitateur graphique.

A voir ou revoir : <https://youtube.com/playlist?list=PLciYMffOTAZYIcsaSnMiqqtV0fFdfSsdg>

– **Les journées départementales à destination des écodélégués collégiens** et des adultes qui les accompagnent : la Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne et la mission académique EDD ont construit avec chacun des conseils départementaux et avec les partenaires sur le territoire (associations, institutions, centre de recherche...), des journées destinées à accompagner la mise en place et l'action des éco-délégués dans les collèges. Ces journées s'organisent dans le cadre plus large du renforcement de la collaboration avec les collectivités locales de référence sur l'éducation au développement durable et les enjeux de transition écologique dans les écoles et les établissements de l'académie.

– **Des partenariats avec de nombreuses associations disposant d'animateurs qualifiés** permettent aux professeurs de construire des projets pédagogiques dans une complémentarité de compétences. L'académie s'appuie sur une convention cadre avec le réseau associatif régional Graine Occitanie (qui fédère environ 250 associations) autour des objectifs généraux et des principes de mise en œuvre de l'éducation au développement durable. Dans l'académie, le GRAINE Occitanie s'organise autour de 5 réseaux départementaux : Géaude (Aude)/ CPIE Gard/ COOPERE 34 (Hérault), Tram66 (Pyrénées Orientales), réel CPIE (Lozère). construit avec



## S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇON

Au sein de la région académique Occitanie, un plan dédié en faveur de l'égalité filles-garçons dans l'Orientation a été officialisé le 8 mars 2022. S'appuyant sur le rapport Béjean/Ringard/Roiron de juillet 2021, ce plan vise à déconstruire les stéréotypes de genre et atteindre 30% de mixité dans tous les parcours des lycées généraux et technologiques.

Ces mesures concrètes s'articulent autour d'axes structurants : orientation, numérique, insertion professionnelle, jeunesse, engagement et sport et mobilisent l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale, les élèves, leurs familles mais aussi les partenaires : Medef, région Occitanie etc.

### Du nouveau pour l'année scolaire 22/23 :

Afin d'encourager les établissements scolaires à s'engager dans un pilotage volontariste des politiques d'égalité, l'académie de Montpellier lancera cette année scolaire une démarche de labellisation pour les établissements du Secondaire, sur la base d'un cahier des charges qui valorisera les actions portées par les élèves ainsi que les pratiques pédagogiques au sein des classes, la politique éducative et vie scolaire de l'établissement, sans oublier un volet de formation des personnels.

**AGENDA**

Pour accompagner la mise en œuvre concrète de ce plan en établissement scolaire, un séminaire rassemblant chefs d'établissement et référents égalité sera organisé à Montpellier lors de la semaine de l'égalité. Cette semaine, initiée dans l'académie en 2021, sera reconduite du 17 au 21 octobre 2022.

Il permettra d'engager la mise en œuvre du label égalité filles/ garçons au sein des établissements scolaires d'Occitanie. Les équipes de pilotage ont été renforcées par le recrutement d'une chargée de mission qui doit coordonner ces travaux.

Fort d'un réseau de plus de 250 référents égalité, les établissements de l'académie de Montpellier seront précurseurs pour déployer ce label.

Une deuxième semaine de l'égalité sera organisée début mars plus spécifiquement axée sur l'orientation, la découverte des métiers et l'insertion professionnelle.

**PERMETTRE L'ENGAGEMENT COLLÉGIENS ET LYCÉENS**

Au collège, les élèves acquièrent un certain nombre de droits, notamment celui d'être représentés dans des instances de l'établissement et de prendre part, en tant que membres de la communauté éducative, à des décisions qui les concernent ; au lycée, ces droits s'élargissent, à mesure que les élèves se voient confier de plus grandes responsabilités. Les compétences acquises grâce à ces formes d'engagement sont nombreuses, à commencer par la prise de parole en public. Au collège comme au lycée, les élèves peuvent être :

- délégué de classe ;
- membre du foyer socio-éducatif au collège ou de la maison des lycéens ;
- éco-délégué ;
- ambassadeur Non au harcèlement ;
- journaliste pour un média scolaire ;
- vice-président de l'association sportive du collège ou du lycée ;
- membre élu du conseil de la vie collégienne ou lycéenne (CVC ou CVL).

**AGENDA**

Du lundi 12 au vendredi 30 septembre  
Trois semaines de l'engagement pour faire connaître les opportunités d'engagement des élèves dans les établissements et en dehors, suivies de la semaine de la démocratie scolaire (du 3 au 7 Octobre) pour organiser la désignation des représentants élèves !

**Zoom sur le projet «Raimu Zen Zone» du lycée Raimu**

Les élèves du CVL ont fait émerger en 2021 leur besoin d'avoir un lieu autonome où ils pourraient s'entraider et s'écouter sur des problématiques communes liées à l'adolescence pendant leurs temps libres. **L'espace Raimu zen zone (dit R2Z)** c'est désormais :

- Un lieu qui s'adresse aux lycéens qui cherchent un espace dédié à l'écoute et à l'aide entre pairs afin de mettre des mots sur leurs maux ;
- Des élèves « écoutants » relais vers des personnels internes ou externes selon les problématiques soulevées ;
- Deux adultes (CPE et coordonnatrice MLDS) qui accompagnent et sécurisent les écoutants sur le temps de la construction et le suivi des situations durant l'année scolaire.

## L'éducation aux médias et à l'information, plus que jamais une exigence citoyenne

La politique académique en matière d'éducation aux médias et à l'information a pour ambition de favoriser la construction d'un parcours en éducation aux médias et à l'information au sein du parcours citoyen coordonné, cohérent et signifiant pour les élèves depuis le cycle 3 jusqu'à la Terminale.

Elle se concrétise par une dynamique forte en matière de projets et de médias scolaires puisque l'académie recense 84 médias scolaires :

- 46 journaux scolaires
- 32 radios scolaires
- 6 WebTV

Le ministère de l'Éducation nationale souhaite la généralisation de l'éducation aux médias et à l'information dans les enseignements en soutenant l'installation dans les collèges de radios scolaires. Ce sont des outils pédagogiques très riches pour apprendre le fonctionnement des médias, pour comprendre comment se crée l'information mais aussi pour s'entraîner à l'oral, approfondir des connaissances dans toutes les matières.

**Du nouveau pour l'année scolaire 22/23 : Développer plus de radios scolaires**  
 A la rentrée 2022, **30 projets de radios scolaires supplémentaires** seront déployés dans les cinq départements de l'académie grâce à l'appel à projets « **une webradio, un parrain** » et au **Territoire Numérique Educatif (TNE) de l'Hérault**.

C'est pourquoi, à la rentrée 2022, 30 projets de radios scolaires supplémentaires seront déployés dans les cinq départements de l'académie grâce à l'appel à projets « une webradio, un parrain » et au Territoire Numérique Educatif (TNE) de l'Hérault.

Savoir utiliser l'information et les médias de manière autonome et raisonnée par une lecture critique; produire, communiquer et partager des informations de façon éthique et responsable; participer à la lutte contre le complotisme et la radicalisation, telles sont les ambitions de l'éducation aux médias et à l'information.

Elle s'appuie sur trois piliers :

- La formation des personnels,
- L'accompagnement des projets d'équipe en établissement,
- Le partenariat avec les médias locaux et nationaux, les festivals.

## Former et accompagner les équipes au plus près des besoins

Le plan académique de formation propose **6 parcours de formation déclinés en 28 modules à destination des personnels enseignants et éducatifs**. Ces dispositifs sont mis en œuvre par le CLEMI, avec l'appui de CANOPE, des formateurs spécialistes de l'enseignement de l'esprit critique ou associés à la Direction de région académique au numérique éducatif (DRANE).

## Des actions autour des usages des réseaux sociaux

Par la formation à l'inscription individuelle ou par des actions de formation en établissement ou en réseau, les personnels peuvent mieux connaître les usages numériques des jeunes et appréhender comment les former à un usage sûr et responsable.

La Délégation académique à l'Éducation aux médias et à l'information (DAEMI) CLEMI intervient aussi auprès des parents d'élèves, dans le 1er et le second degré pour débattre avec eux de la place des écrans à la maison, des usages des jeunes et des moyens de répondre à des dérives possibles (cyberharcèlement par exemple).

L'académie a produit un « guide pratique des usages des réseaux sociaux en milieu scolaire » qui permet d'accompagner les élèves, les personnels, les parents : <https://www.ac-montpellier.fr/usage-des-reseaux-sociaux-en-milieu-scolaire-124682>

## Le partenariat solide avec les médias locaux et régionaux

Les médias locaux et régionaux, France télévision, le réseau Radio France- France Bleu, Midi Libre mais aussi le réseau des radios associatives et des associations d'éducation populaire apportent leur contribution à l'éducation aux médias et à l'information. Grâce à leurs interventions en classe avec les enseignants, ils enrichissent les connaissances des élèves sur le monde du journalisme, la fabrication de l'information, la lutte contre la désinformation.

« C'était mieux avant ? » : Ours, la revue culturelle des lycéens de Bagnols sur Cèze primée au concours Médiatiks



**OURS**  
La revue culturelle du  
Lycée Albert Einstein  
*Sortez de vos tanières !*

Pour la cinquième année, les élèves du Lycée Einstein de Bagnols-sur-Cèze ont été récompensés au siège de midi libre en juin 2022 pour le travail de fond mené pour décrypter les fake news et lutter contre les dérives du numériques. Pour consulter la revue : <https://lewebpedagogique.com/ourseinstein>

### Des actions d'éducation à l'information et aux médias dans toute l'académie

[Retrouvez les actions proposées dans l'académie de Montpellier, sur MAPEDUC, Filtre «Journées/Semaines/Dispositifs» > Semaine de la presse et des médias dans l'école](#)

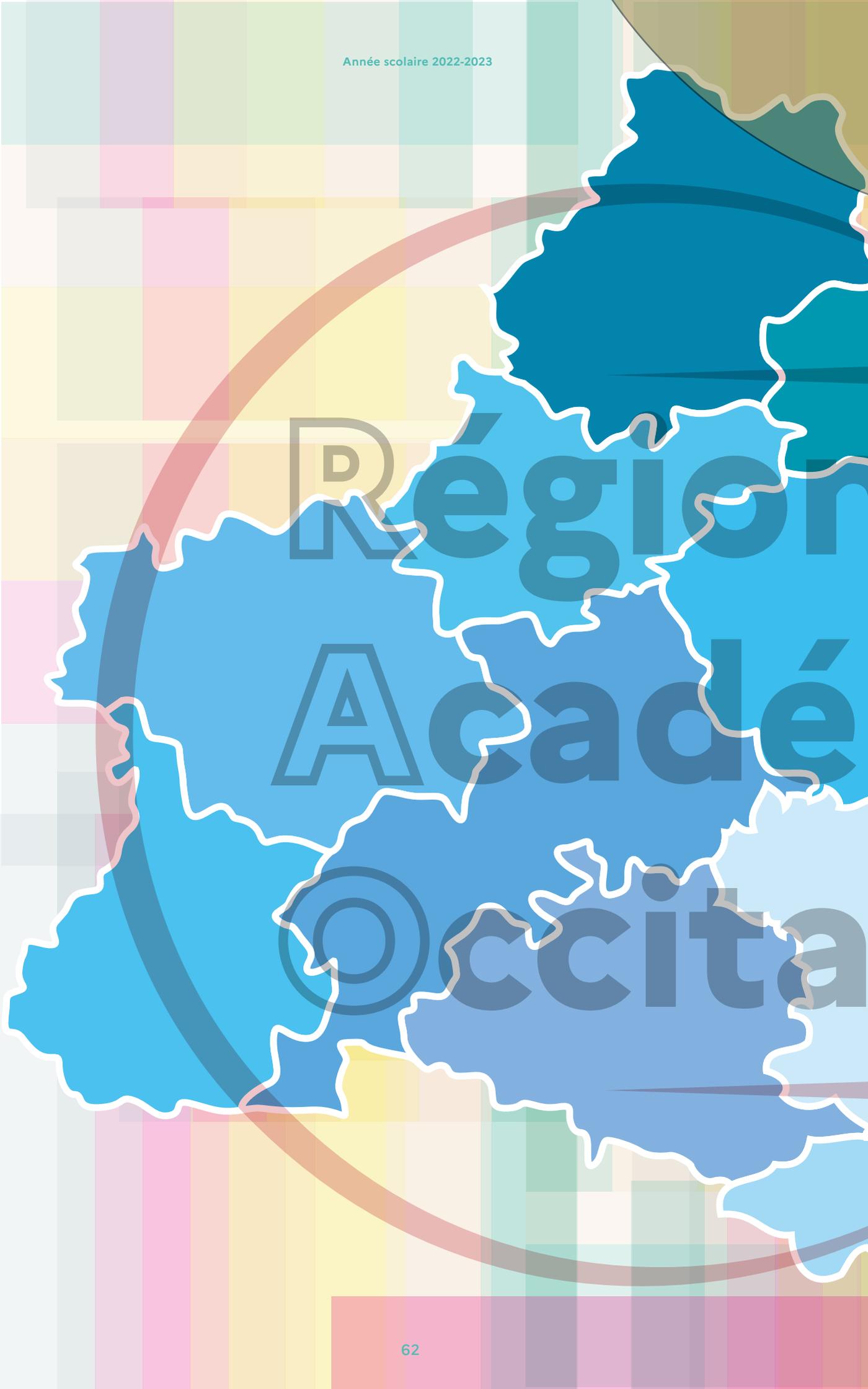


#### AGENDA

20 au 24 mars : semaine de la presse et des médias dans l'école

Mai 2023 : journée de l'expression collégienne et lycéenne par la radio scolaire

22 juin : remise des prix Médiatiks (en fonction du calendrier des examens)



Région  
Occitanie

# 7 PRIORITÉ À LA JEUNESSE

mi que

nie





## 7 Priorité à la jeunesse

### Des mesures d'urgence déployées pour le pouvoir d'achat étudiant

Une attention spécifique a été portée aux étudiants dans les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat annoncées par le Gouvernement. Dès cette rentrée 2022, plusieurs mesures complémentaires seront déployées. Elles constituent la réponse d'urgence du Gouvernement face aux effets de l'inflation.

#### Dans la région académique Occitanie, pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Plus de 80 000 étudiants boursiers sur critères sociaux
- Plus de 3 millions de repas à 1€ servis aux étudiants boursiers ou en situation de précarité (soit une moyenne annuelle de plus de 11 000 repas à 1€ servis chaque jour)
- Plus de 4,2 millions d'euros d'aides spécifiques (annuelles ou ponctuelles) versées par les CROUS à des étudiants rencontrant des difficultés

### 🎯 SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES ÉTUDIANTS

#### → Les bourses sur critères sociaux sont revalorisées de 4 %.

- Plus forte revalorisation depuis des années, elle s'ajoute bien sûr aux revalorisations de 3,3 % décidées lors du précédent quinquennat ;
- Tous les échelons de bourses sont concernés.

#### → Les étudiants bénéficient, sous conditions, de l'aide exceptionnelle de rentrée de 100 €.

- Pour être étudiant éligible à l'aide exceptionnelle, l'étudiant doit être : boursier sur critères sociaux ou d'une aide annuelle du Crous ;
- bénéficiaire des APL (Aide personnalisée au logement) et ne vivant plus chez ses parents.
- Plus de la moitié des étudiants du pays sont concernés par cette mesure ! (1,5 million sur les près de 3 millions d'étudiants en France).

#### → Le repas à 1 € pour les étudiants précaires sera maintenu toute l'année universitaire 2022-2023 (et la tarification sociale à 3,30 € pour tous les autres étudiants).

- Depuis 2020, près de 32 millions de

repas ont été servis pour 1 € à des étudiants boursiers ou identifiés comme précaires par les Crous ;

- Ce repas à 1 € constituait une réponse immédiate aux conséquences de la crise sanitaire dans un contexte où certains avaient été éloignés de leur famille ou de leurs sources de revenus au cours de leurs études. Le Gouvernement a décidé de maintenir cette tarification spéciale toute l'année universitaire 2022-2023.
- Cette mesure peut correspondre à une centaine d'euros par mois de gain de pouvoir d'achat pour un étudiant.

#### → Gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences des Crous.

#### → En plus de ces mesures spécifiques, les étudiants bénéficient aussi des mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français, comme l'augmentation de 3,5 % des APL.

En rappel, pour agir sur le coût de la santé étudiante, lors du dernier quinquennat le Gouvernement a également supprimé la cotisation au régime social étudiant (gain de pouvoir d'achat de 215 €) et a introduit la CVEC (coût de 95 € en 2022), qui contribue notamment à l'accès à l'aide sociale.

## LE SNU, UN PROJET POUR LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, en situation de handicap ou non, et sans distinction de parcours (scolarisés en filières générale, technique, professionnelle, agricole, décrocheurs, apprentis, etc.).

Il se décline en 4 phases successives à partir de 15 ans :

- **une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;
- **un séjour de cohésion** de deux semaines en hébergement collectif, dans un autre département et structuré autour d'une organisation de la journée type et d'un éventail de modules obligatoires ;
- **une mission d'intérêt général** inscrite dans une logique d'accompagnement, de personnalisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire ;

Une phase d'engagement volontaire d'au moins trois mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

## SE FORMER DANS UN CAMPUS CONNECTÉ

Un espace labellisé Campus Connecté est un lieu d'études qui met, à la disposition des étudiants, des salles de cours connectées pour suivre la formation à distance dans laquelle ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école.

**Bénéficiaire d'un accompagnement méthodologique** : le cœur du dispositif repose sur l'ensemble des moyens qui permettent d'encadrer les futurs étudiants. Le tutorat et le suivi individuel focalisé sur la motivation de chaque étudiant, dans des lieux « près de chez soi » permettent à la fois de lever les barrières matérielles, mais surtout les barrières psychologiques : chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers de la réussite du dispositif.

Avec 13 campus connectés labellisés, la région académique Occitanie est celle qui en comprend le plus grand nombre : Carcassonne aggro, Espalion, Foix-Ariège,

Le Vigan, Saint-Gaudens Comminges Pyrénées, Cahors, Millau, Saint-Affrique, Sète, Agde, Florac, Mende, Font-Romeu.

- En 2020-21, **plus de 120 étudiants** ont pu poursuivre leurs études dans les campus de la région académique Occitanie

## Continuer d'apprendre pendant les vacances

L'opération « vacances apprenantes » repose sur plusieurs dispositifs qui ont été enrichis et complétés à l'été 2021, dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels et leur permettant de retrouver des moments de vie collective et de partage.

Le bilan de la précédente session est le résultat d'une forte mobilisation sur le terrain pour faire face à l'enjeu de la continuité pédagogique : près de 20 000 professeurs et autres personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont participé au dispositif.

Aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs se sont également mobilisés à la hauteur de l'enjeu sociale.

## Associer apprentissages et loisirs avec les colos apprenantes

En 2022, ce sont plus de 5590 places (2462 dans l'académie de Montpellier) qui ont été proposées en Occitanie et plus de 342 séjours (121 dans l'académie de Montpellier) qui ont été labellisés « Colos apprenantes ». Grâce à un soutien de 2,8 millions d'euros de la région académique Occitanie, ces séjours ont été financés à hauteur de 7000 bourses individuelles de 400 euros.

### Permettre à nos jeunes de s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale

Le SNU a permis d'accueillir **5 600 jeunes volontaires en Occitanie** en 2022: 4400 jeunes venus d'Occitanie + 1200 jeunes d'autres régions, soit **trois fois plus qu'en 2021**. La région académique est une **terre d'accueil de jeunes volontaires** venant de toute la France.

### Le Service Civique, un engagement citoyen au service de tous

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, de la mixité sociale et de la cohésion nationale ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme ou d'expérience préalable et peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

bénéficie, dans sa mission et pour son projet d'avenir, de l'accompagnement par un tuteur formé et issu de sa structure d'accueil, d'une formation aux premiers secours PSC1, d'une carte du Service civique lui offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiant, de la possibilité de cumuler une aide au logement (APL) et l'allocation aux adultes handicapés avec son indemnité mensuelle, ainsi que d'une couverture sociale complète (maladie, maternité, retraite).



D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé à hauteur d'au moins 580 € nets par mois (une majoration d'indemnité d'environ 108 € net par mois peut être accordée sur critères sociaux, par exemple à l'ensemble des volontaires étudiants boursiers depuis février 2021). Pendant son Service civique, le volontaire

### Des volontaires toujours plus nombreux :

- près de 14 000 volontaires engagés en 2022
  - Près de 60 000 jeunes engagés en Occitanie depuis 2010 sur des missions d'intérêt général, au sein d'associations, de collectivités et de services publics.
- **1 943 engagés dans les établissements scolaires d'Occitanie sur l'année scolaire 2021/2022**
  - **391 volontaires engagés sur des missions labellisées « Génération 2024 » en Occitanie**



## GRANDS CHIFFRES RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

72 724 KM<sup>2</sup> DE SUPERFICIE

l'Occitanie est la 2<sup>ème</sup> plus grande région de France métropolitaine



13 DÉPARTEMENTS

près de 4 500 communes



### ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT



**1 Million** D'ÉLÈVES

scolarisés dans 4 538 écoles et 883 établissements du second degré

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION

**260 000**  **ÉTUDIANTS** (environ)

**2** PÔLES UNIVERSITAIRES de grande importance

**13** CAMPUS CONNECTÉS

**39** ÉTABLISSEMENTS d'enseignement supérieur dont

**8** UNIVERSITÉS

**17** Écoles d'ingénieurs (CTI)

**14** ORGANISMES DE RECHERCHE

### PERSONNELS

**+ de 113 000**

personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (enseignants, personnels de direction, d'inspection, d'éducation et de vie scolaire, d'orientation, administratifs, etc.)

**+ de 26 500**

personnels relevant du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)



COVID-19

# Année scolaire 2022 - 2023

## Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li></ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li><li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li><li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li><li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li><li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li><li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li><li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li><li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li></ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de restriction</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li></ul>
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



Directrice de publication :  
Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région  
académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de  
Montpellier,

Chancelière des universités

Académie de Montpellier  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 91 47 00  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

Maquette, graphisme :  
Service Communication - PAO

Impression :  
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :  
Août 2023

AT007 - DP-Ac-Mtp 2023



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*